



RAPPORT ANNUEL 2011



*S*ALVEPAR



sommaire

Introduction	1
Chiffres clés	2
SALVEPAR en Bourse	3
Gouvernement d'entreprise	4
Rapport de gestion du Conseil d'Administration	5
Rapport du Président	31
Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices	39
Bilans comparés	40
Comptes de résultats comparés	42
Annexe au bilan et au compte de résultat	43
Rapport des Commissaires aux Comptes	51
Texte des résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2012	58
Fonctions des mandataires sociaux au 31 décembre 2011	61

historique

1929

création de SALVE (Société Alsacienne de Véhicule Électriques) par des ingénieurs spécialisés dans les travaux d'électrification sur le Rhin, qui prend en 1972 la dénomination de SALVEPAR.

1953

introduction à la Bourse de Nancy ; développement des prises de participations dans des sociétés spécialisées dans le transport routier.

1969

entrée de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE au capital de SALVE, via sa filiale SOGENAL qui prend la majorité du capital en 1986 via SG CAPITAL DÉVELOPPEMENT.

À partir de 1990

diversification des investissements par des prises de participations dans des secteurs d'activité autres que le transport puis mise en place d'une rotation plus rapide du portefeuille.

2007-2008

Cessions :
FAIVELEY Transport
GEODIS

Investissements :
FACEO (via le FCPR FACEAX)
GL EVENTS
NORBERT DENTRESSANGLE
STEF
THERMADOR

2009-2010

Cessions :
FACEO (via le FCPR FACEAX)
FAIVELEY Transport (solde)

Investissements :
HEURTEY PETROCHEM
LE NOBLE AGE
SOCOTEC (OBSA)
SPIE BATIGNOLLES
THERMADOR

2011

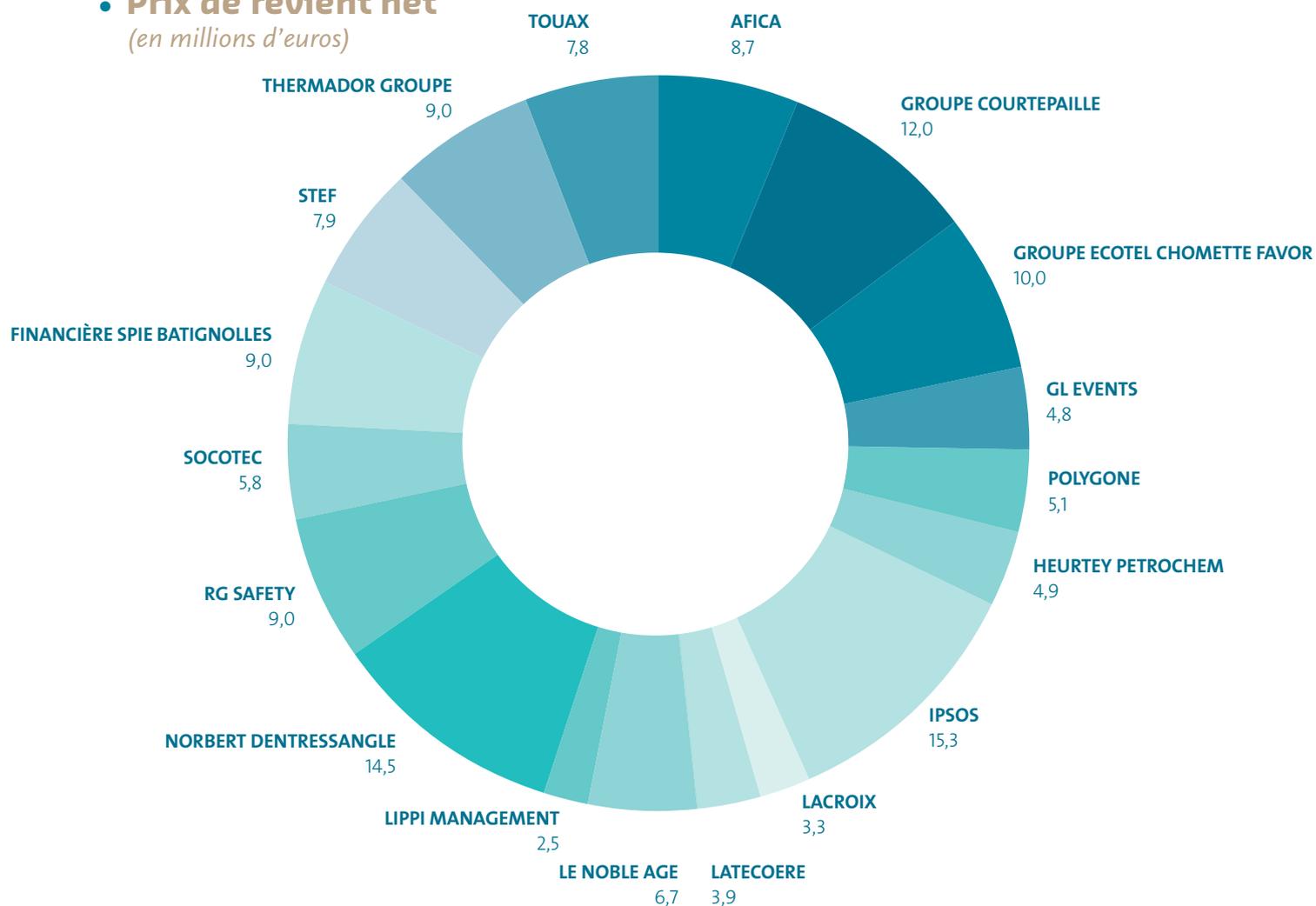
Cessions :
ACTIA Group
LOHR

Investissements :
COURTEPAILLE
ECOTEL CHOMETTE FAVOR
HEURTEY PETROCHEM
IPSOS

PORTEFEUILLE DES PARTICIPATIONS

• Prix de revient net

(en millions d'euros)



• Valeur nette comptable : 140,3 M€

• % détenu par SALVEPAR

AFICA	20,0 %	LE NOBLE AGE	5,9 %
GRUPE ECOTEL CHOMETTE FAVOR	14,0 %	LIPPI MANAGEMENT	28,0 %
GL EVENTS	1,4 %	NORBERT DENTRESSANGLE	2,6 %
POLYGONE	5,0 %	RG SAFETY	19,8 %
GRUPE COURTEPAILLE	12,0 %	SOCOTEC	OBSA
HEURTEY PETROCHEM	5,3 %	FINANCIERE SPIE BATIGNOLLES	6,7 %
IPSOS	1,5 %	STEF	1,5 %
LACROIX	5,0 %	THERMADOR GROUPE	5,1 %
LATECOERE	5,0 %	TOUAX	6,3 %



INTRODUCTION

Dans un climat économique et financier encore incertain, la stabilisation des marchés financiers intervenue fin 2010 laissait croire à un redémarrage progressif des fondamentaux de l'économie. L'année 2011 a finalement été marquée par deux événements qui ont largement pesé sur les entreprises ainsi que sur les tendances macro-économiques.

C'est ainsi que l'impact du tsunami qui a frappé le Japon début 2011 s'est répercuté non seulement sur le Japon et l'Asie, mais aussi sur l'ensemble des économies mondiales. Les effets se sont ressentis sur tout l'exercice 2011 dans certains secteurs d'activité.

De son côté le second semestre 2011 a vu toutes les places financières se déprimer sous l'effet de la crise des dettes souveraines européennes.

Parmi les risques significatifs qui continuent de peser sur l'environnement économique et par conséquent sur les entreprises et le marché des actions, trois semblent prépondérants.

Le premier concerne les répercussions des restrictions budgétaires et de l'augmentation de la pression fiscale qui peuvent en Europe maintenir l'absence ou la très faible croissance, et aux États-Unis provoquer un ralentissement de la croissance retrouvée.

Ensuite, il sera important de voir si le rythme de croissance des BRICS va ralentir, ou si ces pays vont réussir à relancer leurs économies au moyen de politiques de relance monétaire à l'image de ce qu'essaie de faire la Chine.

Enfin, l'évolution du risque géopolitique notamment au Moyen-Orient va influencer sans nul doute l'environnement des entreprises.

Dans ces circonstances de ralentissement macroéconomique en Europe et donc de performances boursières difficiles, les entreprises dans lesquelles SALVEPAR détient une participation ont montré une capacité de résistance de bonne qualité, et dans certains cas elles ont poursuivi leur croissance.

Cela témoigne d'un portefeuille orienté vers des secteurs plutôt défensifs, et dans l'ensemble faiblement soumis à une compétition en provenance des pays émergents.

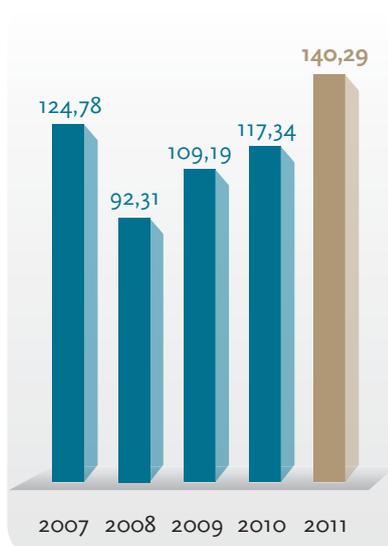
Au cours de l'exercice 2011, SALVEPAR a su concrétiser un résultat de gestion en forte hausse, et a poursuivi la rotation du portefeuille, avec des désinvestissements (ACTIA, LOHR), mais aussi en continuant à investir dans des groupes présentant des structures financières saines et bénéficiant de parts de marché importantes (GROUPE COURTEPAILLE, CHOMETTE FAVOR, HEURTEY PETROCHEM).

Ces investissements constituent des réserves de plus values à moyen terme dans des conditions de liquidité satisfaisantes.

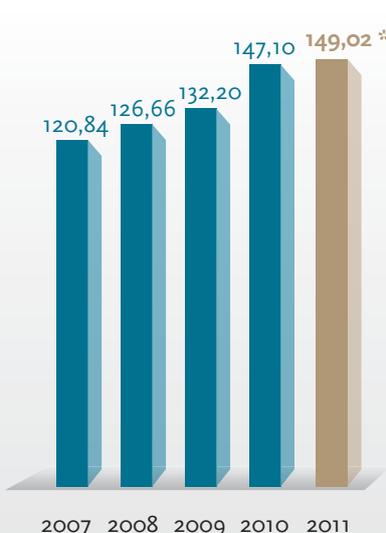
Comme nous l'avons mentionné précédemment, les perspectives économiques, financières et boursières manquent encore de visibilité, y compris à court terme. Cela nous conduit à surveiller avec attention le portefeuille, à rester prudent sur les nouveaux investissements, et le cas échéant à concrétiser la plus value sur certaines participations.

CHIFFRES CLÉS

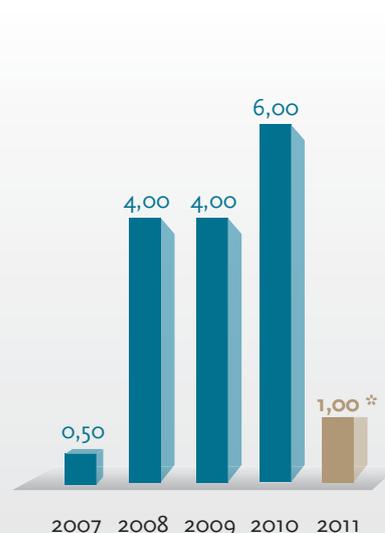
- **Évolution des immobilisations financières**
(en millions d'euros)



- **Évolution des fonds propres après affectation**
(en millions d'euros)



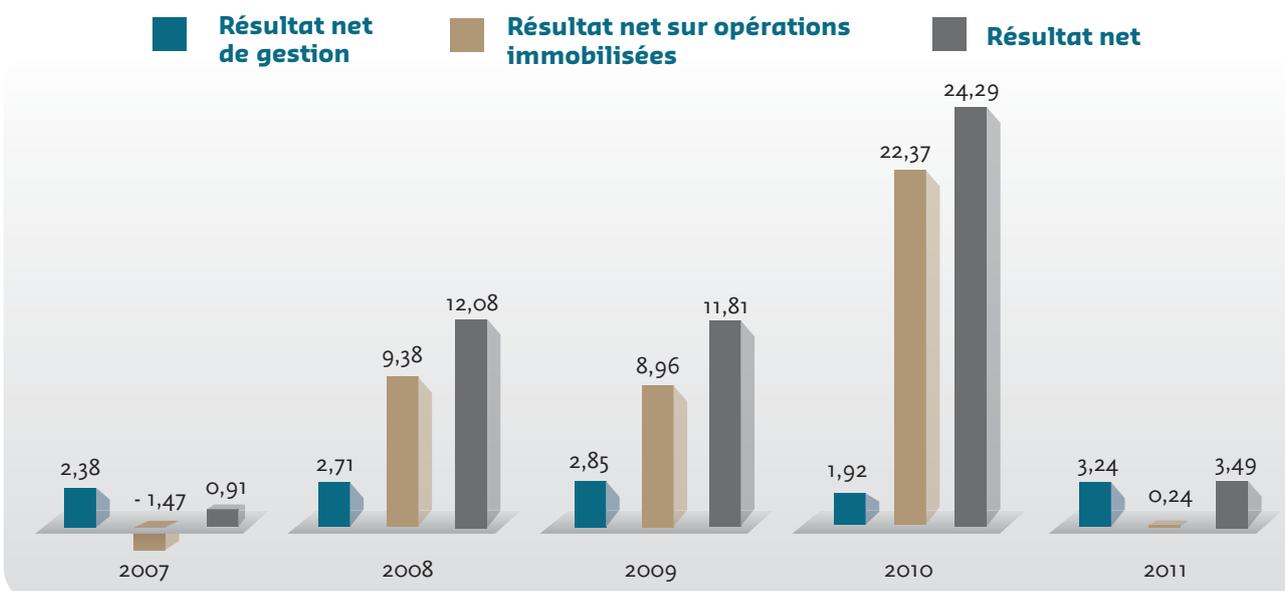
- **Dividendes nets versés par action**
(en euros)



* Sur la base du dividende proposé à l'Assemblée Générale du 30 mai 2012

* Sur la base du dividende proposé à l'Assemblée Générale du 30 mai 2012

- **Évolution du résultat après impôts**
(en millions d'euros)



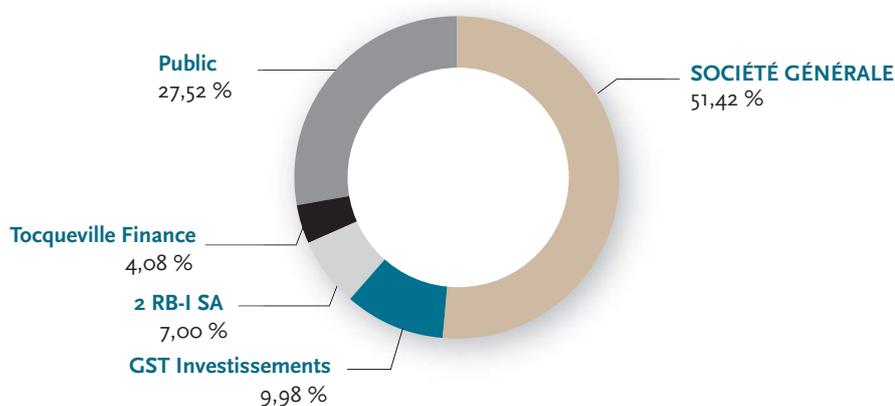


SALVEPAR EN BOURSE

• Capitalisation et Actif net

Dates	Capitalisation boursière	Actif net	
		Comptable	Réévalué
31/12/2010	103,15 M€	156,49 M€	176,65 M€
31/12/2011	95,33 M€	150,58 M€	155,69 M€

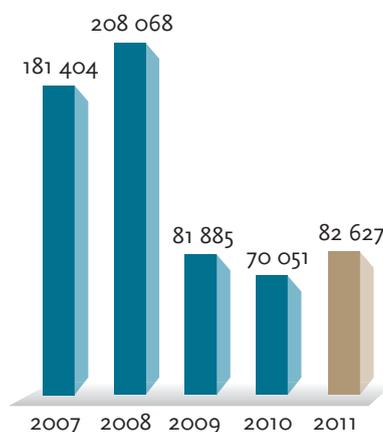
• Actionnariat au 21 février 2012



• Évolution du cours de Bourse sur 5 ans (en euros)



• Nombre de titres échangés (nombre de titres)



GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AU 14 MARS 2012

1. Conseil d'Administration

- **GILLES VIENOT**
PRÉSIDENT D'HONNEUR – ADMINISTRATEUR
- **YVES-CLAUDE ABESCAT**
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL – ADMINISTRATEUR

Administrateurs :

- **ALINE FRAGNET D'HAUSEN**
- **MICHEL DOUZOU**
- **LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE,**
REPRÉSENTÉE PAR **DENIS DEVERS**
- **LA SOCIÉTÉ GST INVESTISSEMENTS,**
REPRÉSENTÉE PAR **GEORGES TRAMIER**
- **LA SOCIÉTÉ SA 2RB-I,**
REPRÉSENTÉE PAR **ROBERT BIANCO**

2. Direction

- **YVES-CLAUDE ABESCAT**
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
- **JACQUES PEDRERO**
DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ
- **SÉVERINE DOSSON**
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

3. Comité des Comptes

- **ALINE FRAGNET D'HAUSEN**
PRÉSIDENTE
- **ROBERT BIANCO**
- **GEORGES TRAMIER**

4. Commissaires aux Comptes

Titulaires :

- **ERNST & YOUNG ET AUTRES**
- **EXPERTISE ET AUDIT S.A.**

Suppléants :

- **THIERRY GORLIN**
- **COREVISE**



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, EXERCICE 2011

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte ce 30 mai 2012 pour vous présenter le rapport sur l'activité et les résultats de la Société pour l'exercice 2011. Cette Assemblée statuera aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaire et Extraordinaire.

1 - Orientations de gestion de SALVEPAR

Holding contrôlée à 51,42 % par le groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, SALVEPAR exerce son métier dans le « capital développement » en saisissant des opportunités d'investissement en fonds propres dans des entreprises françaises cotées ou non cotées, porteuses de projets de croissance.

SALVEPAR détenait au 31 décembre 2011 dix-huit participations minoritaires actives dans les sociétés suivantes :

	Valeur nette comptable <i>(en milliers d'euros)</i>	Part dans le portefeuille
Groupe AFICA	8 690	6,19 %
CONFLANDEY (en liquidation)	0	-
Groupe COURTEPAILLE	12 000	8,55 %
Groupe ECOTEL CHOMETTE FAVOR	10 000	7,13 %
GL EVENTS	4 806	3,43 %
POLYGONE	5 133	3,66 %
HEURTEY PETROCHEM	4 861	3,47 %
IPSOS	15 301	10,91 %
LACROIX	3 261	2,32 %
LATECOERE	3 942	2,81 %
LE NOBLE AGE	6 732	4,80 %
LIPPI MANAGEMENT	2 548	1,82 %
NORBERT DENTRESSANGLE	14 521	10,35 %
Groupe RG SAFETY	9 005	6,41 %
FINANCIÈRE SPIE BATIGNOLLES	8 959	6,39 %
STEF	7 920	5,65 %
THERMADOR GROUPE	8 952	6,38 %
TOUAX	7 813	5,57 %
SOCOTEC	5 842	4,16 %
TOTAL GÉNÉRAL	140 287	100,0 %

2. Description du portefeuille



AFICA

Société anonyme au capital de 1 216 000 €
divisé en 76 000 actions de 16 € nominal

Siège social : 19, route de Bazancourt – 51110 ISLES-SUR-SUIPPE
336 780 408 R.C.S. Reims

Activité

Groupe spécialisé dans la transformation du cuivre et la production de pièces moulées en laiton, notamment les fourchettes de boîtes de vitesse et la robinetterie.

Répartition du capital

- Groupe familial 80,00 %
- **SALVEPAR** **20,00 %**

Le groupe AFICA/FAVI a réalisé un excellent premier semestre 2011 qui lui a permis de concrétiser un exercice 2011 dans les meilleures conditions.

Sa situation financière lui permet de rechercher des relais de croissance.

EXERCICES (en millions d'euros)	2009	2010	2011
Consolidé			
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	40,9	45,9	50,9
Chiffre d'affaires	72,9	101,3	112,0
Résultat net de la période	2,0	5,7	6,1
Masse distribuée au titre de l'exercice	0,8	1,1	1,1



COURTEPAILLE

Société par actions simplifiée au capital de 40 114 820 € divisé en 4 114 820 actions de 10 € nominal

Siège social : 101, rue du Pelvoux – 91080 COURCOURONNES
529 218 174 R.C.S. Évry

Activité

Le groupe COURTEPAILLE est une des plus importantes enseignes de restauration commerciale assise en France, spécialisée sur le segment du grill.

Répartition du capital

- Management 15,34 %
- Investisseurs financiers
(Fondation Capital, ICG, CIC et SALVEPAR) 84,66 %
dont SALVEPAR 11,97 %

EXERCICES (en millions d'euros) – FINANCIÈRE COURTEPAILLE	2010	2011
Consolidé		
Chiffre d'affaires	220,8	236,7
Résultat d'exploitation	18,3	19,4
% REX/CA	8,29 %	8,18 %



E.CF EQUITY GROUPE ECOTEL CHOMETTE FAVOR

Société par actions simplifiée au capital de 28 087 485 €
divisé en 28 087 485 actions de 1 € nominal

Siège social : ZAC des Radars – 1 & 3, rue René-Clair – 91355 GRIGNY
531 934 859 R.C.S. Évry

Activité

Le groupe ECOTEL CHOMETTE FAVOR est le leader français de la distribution de petits matériels et consommables non alimentaires à destination des professionnels de la restauration.

Répartition du capital

- WEINBERG CAPITAL PARTNERS 57,5 %
- **SALVEPAR** **14,0 %**
- INITIATIVE & FINANCE et PARIS ORLÉANS..... 10,7 %
- Franchisés 10,6 %
- Management 6,5 %
- OLIVIER BERTRAND DISTRIBUTION 0,7 %

EXERCICES (en millions d'euros) – E.CF EQUITY	Mars 2011	Janvier 2012 (9 mois)
Consolidé		
Chiffre d'affaires	131,7	109,3
Résultat d'exploitation	13,6	11,6
% REX/CA	10,33 %	10,59 %



GL EVENTS

Société anonyme au capital de 71 694 960 € divisé en 17 923 740 actions de 4 € nominal

Siège social : Route d'Irigny – Zone Industrielle – 69530 BRIGNAIS
351 571 757 R.C.S. Lyon

Cotation : Eurolist Compartiment B
NYSE Euronext Paris

Code ISIN : FR0000066672 - GLO

Contact actionnaires : Erick ROSTAGNAT

Répartition du capital

- POLYGONE et administrateurs 56,92 %
- BANQUE DE VIZILLE 5,05 %
- **SALVEPAR** **1,40 %**
- Public 36,63 %

POLYGONE

(holding de contrôle de GL EVENTS à hauteur de 55,23 %)

Société anonyme au capital de 14 039 715 € divisé en 921 000 actions sans valeur nominale

Siège social : Route d'Irigny – Zone Industrielle – 69530 BRIGNAIS
412 768 681 R.C.S. Lyon

Répartition du capital

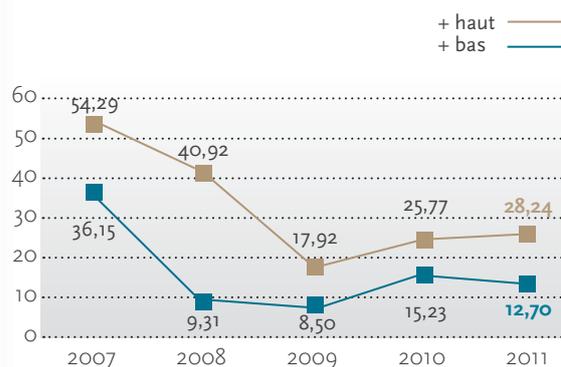
- Fondateurs dirigeants 73,0 %
- **SALVEPAR** **5,0 %**
- Autres financiers 22,0 %

Activité

Le groupe GL EVENTS est spécialisé dans la gestion d'espaces et d'événements à travers l'exploitation de Salons professionnels et grand public, la gestion de centres de congrès et de parcs d'exposition.



Évolution du cours de Bourse sur 5 ans (en euros)



L'exercice 2011 a concrétisé une nouvelle progression : le chiffre d'affaires progresse de 7,6 % et l'Excédent Brut d'Exploitation de 10,3 %. Une provision de 16,3 millions d'euros au titre de créances sur les Jeux du Commonwealth, est venue amputer un niveau élevé de résultats.

EXERCICES – GL EVENTS (en millions d'euros)

Consolidé

	2009	2010	2011
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	330,0	353,1	338,8
Chiffre d'affaires	581,4	727,2	782,7
Résultat net de la période	27,6	29,1	20,7
Masse distribuée au titre de l'exercice	16,1	16,1	8,1



HEURTEY PETROCHEM

HEURTEY PETROCHEM

Société anonyme au capital de 11 321 157,12 €
divisé en 3 389 568 actions de 3,34 € nominal

Siège social : 8, cours Lumière – 94300 VINCENNES
442 861 191 R.C.S. Créteil

Cotation : Alternext – NYSE Euronext Paris
Code ISIN : FR0010343186 – ALPHC

Contact actionnaires : Valérie GARNIER

Activité

Groupe d'ingénierie spécialisé dans quatre métiers : le raffinage, les fours à hydrogène, le gaz naturel et la pétrochimie.

Répartition du capital

- IFP Investissements..... 15,34 %
- **SALVEPAR**..... **5,29 %**
- Management et salariés..... 5,00 %
- Public..... 50,91 %

Évolution du cours de Bourse sur 3 ans (en euros)

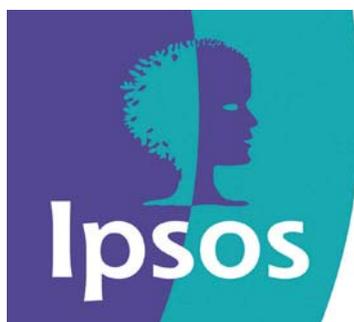


La croissance du Groupe, à périmètre et taux de change constants, est de 23 %. La Société s'est renforcée une nouvelle fois par l'acquisition de PROSERNAT à compter du 1^{er} avril, permettant une meilleure répartition par métier (52 % raffinage, 20 % hydrogène, 17 % gaz naturel et 11 % pétrochimie) et géographique (France-Europe-Russie 29 %, Inde-Asie 23 % et Amériques 18 %).

Les dernières acquisitions doivent se répercuter de façon notable dès l'exercice 2012.

Le carnet de commandes représente plus d'un an de chiffre d'affaires.

EXERCICES (en millions d'euros)	2009	2010	2011
Consolidé			
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	28,2	33,0	37,6
Chiffre d'affaires	200,1	235,4	344,3
Résultat net de l'ensemble	3,0	4,9	5,1
Masse distribuée au titre de l'exercice	1,6	1,6	1,8



IPSOS

Société anonyme au capital de 11 310 717,25 €
divisé en 45 242 869 actions de 0,25 € nominal

Siège social : 35, rue du Val-de-Marne – 75013 PARIS
304 555 634 R.C.S. Paris

Cotation : Eurolist Compartiment B – NYSE Euronext Paris
Code ISIN : FR0000073298 - IPS

Contact actionnaires : Laurence STOCLET

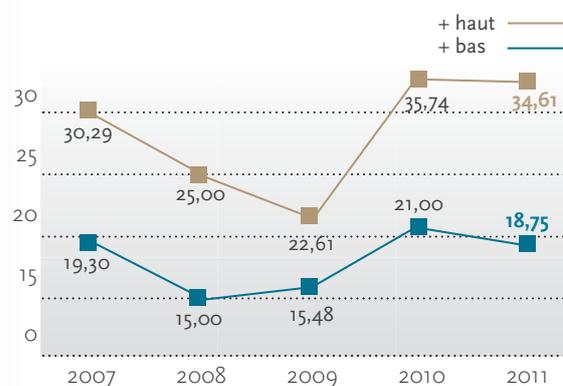
Activité

Numéro 3 mondial de l'élaboration et de la diffusion d'études par enquêtes.

Répartition du capital

- LT Participations.....26,97%
- **SALVEPAR** **1,46 %**
- Salariés 1,41 %
- SG CAPITAL DÉVELOPPEMENT 1,14 %
- Auto détention.....0,03%
- Public.....68,99%

Évolution du cours de Bourse sur 5 ans (en euros)

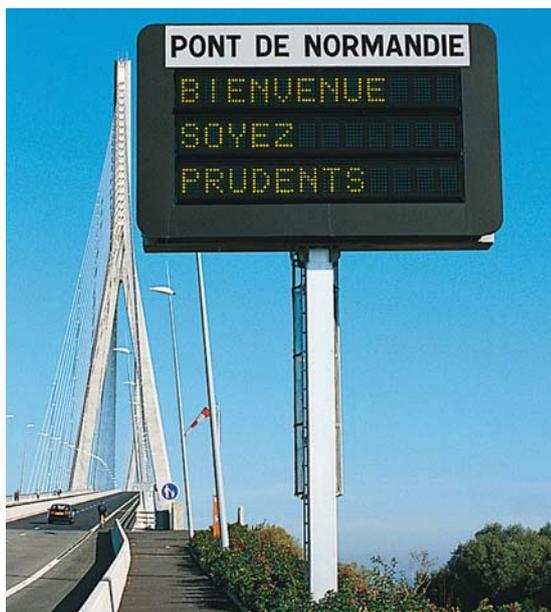


En complément de deux acquisitions mineures, l'exercice 2011 a vu IPSOS réaliser une croissance externe significative, SYNOVATE, qui l'a fait passer numéro trois mondial de son secteur, à compter du 1^{er} octobre.

L'acquisition s'est faite pour un prix de 599,7 millions d'euros, financé à hauteur de 200,15 millions d'euros par augmentation de capital, et le solde par dette et trésorerie.

Alors que l'intégration est terminée depuis le 29 février, et que l'exercice 2011 a enregistré 10 millions d'euros de coûts d'acquisition et 13 millions d'euros de frais de restructuration, IPSOS a lancé un plan de mise en place des synergies dont les effets seront perceptibles dès l'exercice 2012.

EXERCICES (en millions d'euros)	2009	2010	2011
Consolidé			
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	523,0	627,9	891,6
Chiffre d'affaires	943,7	1 140,8	1 362,9
Résultat net de l'ensemble	58,4	72,8	90,4
Masse distribuée au titre de l'exercice	17,2	20,4	28,5



LACROIX

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 25 000 000 € divisé en 3 766 560 actions de 6,64 € nominal

Siège social : 8, impasse du Bourrelrier
44801 SAINT-HERBLAIN CEDEX
855 802 815 R.C.S. Nantes

Cotation : Eurolist Compartiment C – NYSE Euronext Paris
Code ISIN : FR000066607 - LACR

Contact actionnaires : Yves KROTOFF

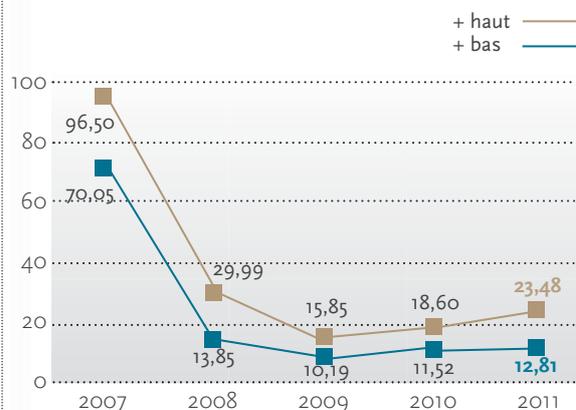
Activité

Signalisation routière, télégestion, sous-traitance électronique en petites séries pour industriels non électroniques.

Répartition du capital

- Groupe familial..... 69,01 %
- **SALVEPAR**..... **5,02%**
- Tocqueville Finance..... 5,06 %
- Autocontrôle..... 5,21 %
- Public 15,70 %

Évolution du cours de Bourse sur 5 ans (en euros)

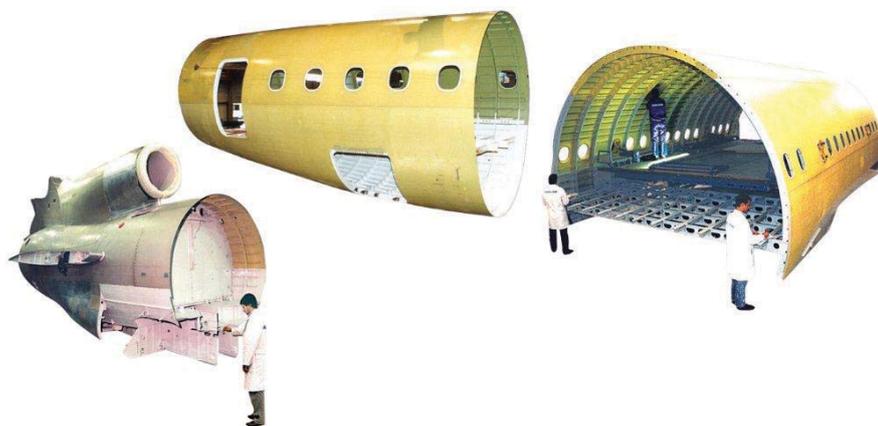


Le redémarrage de l'activité électronique et la croissance toujours soutenue de la télégestion ont permis au Groupe de réaliser un exercice 2011 en progression, malgré un tassement de la marge dû à la forte concurrence sur le marché de la signalisation.

EXERCICES (en millions d'euros)	2009	2010	2011
Consolidé			
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	84,2	83,7	89,0
Chiffre d'affaires	239,0	263,9	303,5
Résultat net de la période	0,2	0,8	8,6
Masse distribuée au titre de l'exercice	1,1	2,0	1,9



GROUPE LATECOERE



LATECOERE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 17 219 994 € divisé en 8 609 997 actions de 2 €

Siège social : 135, rue de Périole – 31079 TOULOUSE
572 050 169 R.C.S. Toulouse

Cotation : Eurolist Compartiment C – NYSE Euronext Paris
Code ISIN : FR0000032278 - LAT

Contact actionnaires : Bertrand PARMENTIER

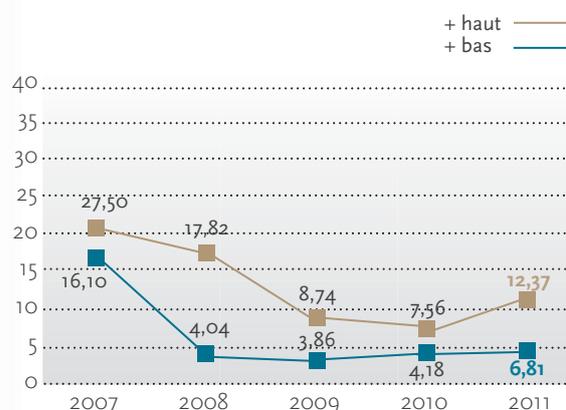
Activité

Fabrication et commercialisation d'aérostructures (fuselages, portes...) et de systèmes de câblages embarqués.

Répartition du capital

- Salariés 15,0 %
- Wellington Management Company 8,43 %
- **SALVEPAR** **5,0 %**
- Public / autres actionnaires 71,57 %

Évolution du cours de Bourse sur 5 ans (en euros)



L'activité et la rentabilité ont bénéficié d'une croissance organique de l'activité, mais aussi de facturations exceptionnelles.

La dette, renégociée à moyen terme avec les banques, reste encore à un niveau élevé eu égard au cash flow dégagé par le Groupe.

EXERCICES (en millions d'euros)	2009	2010	2011
Consolidé			
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	143,8	170,9	169,4
Chiffre d'affaires	449,4	464,4	575,6
Résultat net de la période	(91,0)	30,1	7,2
Masse distribuée au titre de l'exercice	-	-	-



GROUPE
NOBLE AGE
Votre confiance nous engage

LE NOBLE AGE

Société anonyme au capital de 17 084 282 €
divisé en 8 542 141 actions de 2 € nominal

Siège social : 6, rue des Saumonières – BP 32336
44323 NANTES CEDEX 3
388 359 531 R.C.S. Nantes

Cotation : Eurolist Compartiment C Euronext Paris
Code ISIN : FR0004170017 - LNA

Contact actionnaires : Jean-Paul SIRET

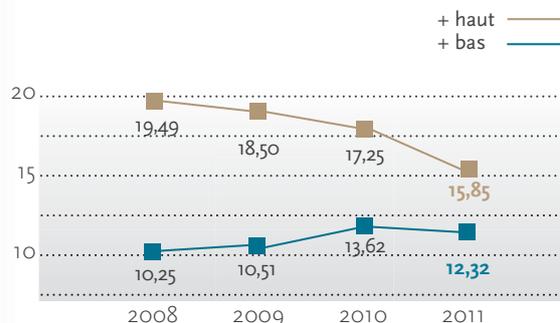
Activité

LE NOBLE AGE est le numéro 5 en France dans la gestion des EHPAD et des Établissements de Soins de Suite et Rééducation.

Répartition du capital

- Financière Vertavienne 22,07 %
- Familles Dejardins/Dardanne..... 9,56 %
- **SALVEPAR** **5,85 %**
- Public 62,52 %

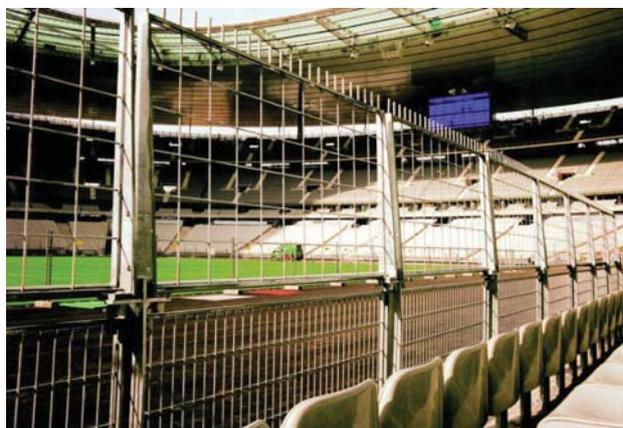
Évolution du cours de Bourse sur 4 ans (en euros)



L'exploitation continue de monter en puissance grâce au développement du parc. Les perspectives du Groupe s'inscrivent dans le plan 2014, avec un objectif de 7 900 lits autorisés, contre 5 100 lits fin 2011.

L'émission des ORNANE en 2011 donne au NOBLE AGE les moyens de financer des acquisitions.

EXERCICES (en millions d'euros)	2009	2010	2011
Consolidé			
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	64,1	71,8	79,7
Chiffre d'affaires	201,9	206,2	221,6
Résultat net de la période	6,2	8,0	8,3
Masse distribuée au titre de l'exercice	-	-	-



LIPPI MANAGEMENT

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 897 000 € divisé en 3 794 actions de 500 € nominal

Siège social : La Fouillouse – 16440 MOUTHIERS
304 541 246 R.C.S. Angoulême

Activité

Fabrication et distribution de clôtures traditionnelles et spécifiques.

Répartition du capital

- Groupe familial 67,0 %
- Investisseurs financiers..... 33,0 %
 dont SALVEPAR **28,0 %**

Dans un marché très concurrentiel, la Société a su maintenir sa part de marché et contenir au maximum ses coûts de gestion.

Le redémarrage perçu de l'activité doit montrer ses effets dès 2012.

EXERCICES (en millions d'euros)	2009	2010	2011
Consolidé			
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	15,2	14,9	14,0
Chiffre d'affaires	44,6	41,1	43,0
Résultat net de la période	0,8	-	(0,6)
Masse distribuée au titre de l'exercice	0,3	0,3	nd



NORBERT DENTRESSANGLE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 19 672 482 € divisé en 9 836 241 actions de 2 € nominal

Siège social : Les Pierrelles – BP 98 – BEAUSEMBLANT
26241 SAINT-VALLIER-SUR-RHÔNE CEDEX
309 645 539 R.C.S. Romans

Cotation : Eurolist Compartiment B – NYSE Euronext Paris
Code Isin : FR0000052870 - GND

Contact actionnaires : Thierry LEDUC

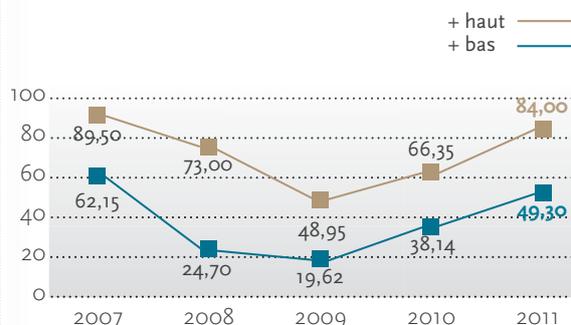
Activité

NORBERT DENTRESSANGLE est un des leaders européens du transport et de la logistique, et construit une position dans le freight forwarding.

Répartition du capital

- Financière NORBERT DENTRESSANGLE 62,91 %
- Famille DENTRESSANGLE 5,55 %
- Autocontrôle 2,74 %
- **SALVEPAR** **2,60 %**
- Salariés 0,66 %
- Public / autres actionnaires 25,54 %

Évolution du cours de Bourse sur 5 ans (en euros)



La croissance organique toujours soutenue (+ 5,6 %) et le savoir-faire de NORBERT DENTRESSANGLE dans l'intégration rapide des acquisitions lui permettent de maintenir des conditions de rentabilité inchangées.

La croissance via le freight forwarding va se confirmer en 2012 avec la dernière acquisition réalisée en décembre, et ce même exercice va bénéficier de la totalité des synergies de l'acquisition de TDG courant 2011.

EXERCICES (en millions d'euros)	2009	2010	2011
Consolidé			
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	400,0	458,0	512,0
Chiffre d'affaires	2 719,0	2 839,0	3 576,0
Résultat net de la période	85,7	57,2	63,3
Masse distribuée au titre de l'exercice	8,8	10,8	12,3



RG SAFETY

Société anonyme au capital de 16 342 937 €
divisé en :

- 214 790 actions ordinaires, de 61 € nominal
- 53 127 actions de préférence, de 61 € nominal

Siège social : 74, rue du Docteur-Lemoine – 51100 REIMS
420 625 394 R.C.S. Reims

Activité

RG SAFETY est un des leaders en France de la distribution d'équipements professionnels de protection individuelle.

Répartition du capital

- Groupe familial 71,70 %
- **SALVEPAR**.....**19,80%**
- Autres investisseurs financiers..... 8,50 %

Très bien gérée, RG SAFETY poursuit une croissance régulière par prise de part de marché sans que les marges soient affectées, alors que le secteur est concurrentiel.

EXERCICES (en millions d'euros)	2009	2010	2011*
Consolidé			
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	33,3	38,3	nd
Chiffre d'affaires	139,9	144,1	[155,0]
Résultat net de la période	6,3	6,4	nd
Masse distribuée au titre de l'exercice	1,4	1,5	nd

* Chiffre provisoire indicatif.



SOCOTEC

Société par actions simplifiée au capital de 89 346 480 euros divisé en 8 534 789 actions

Siège social : 3, avenue du Centre – Les Quadrants
78280 GUYANCOURT
508 402 450 R.C.S. Versailles

Activité

Un des leaders français en matière d'inspection, d'assistance technique, de conseil sur les marchés de la construction, du bâtiment et de l'immobilier.

Répartition du capital

- CDCCI70,4%
- Management 14,3 %
- FCPE 15,3 %

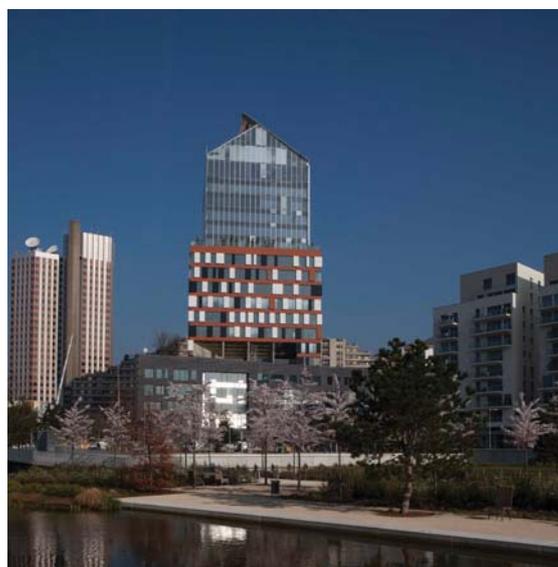
Dans un marché plutôt calme, SOCOTEC poursuit son développement grâce à une part de marché importante et à des compétences qui le rendent incontournable.

La gestion au plus près de l'affaire lui permet de conserver un bon niveau de rentabilité.

EXERCICES (en millions d'euros)	2009	2010	2011
Consolidé Holding SOCOTEC			
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	70,0 *	58,8	46,9
Chiffre d'affaires	433,3	436,6	441,0
Résultat net de la période ⁽¹⁾	(14,7)	(11,2)	(12,3)
Consolidé SOCOTEC SA			
Résultat net de la période	20,3	21,3	nd

(1) après amortissement du goodwill issu du LBO.

* non comprises O.C. détenues par les actionnaires.



FINANCIÈRE SPIE BATIGNOLLES

Société en commandite par actions au capital de 70 000 000 € divisé en 70 000 000 actions de 1,00 € nominal

Siège social : 10, rue Victor Noir – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
492 042 338 R.C.S. Nanterre

Activité

SPIE BATIGNOLLES est aujourd'hui l'un des principaux acteurs de la construction en France dans cinq grands domaines d'activités : la construction, l'énergie et l'aménagement, les concessions et l'immobilier, le génie civil et les fondations spéciales, les travaux publics.

Répartition du capital

- Management 73,30 %
- Investisseurs Financiers 26,70 %
 dont SALVEPAR **6,74 %**

Dans un marché toujours tendu, le groupe SPIE BATIGNOLLES a su concrétiser une croissance élevée, dans des conditions de rentabilité maintenues.

EXERCICES (en millions d'euros)	2009	2010	2011
Consolidé			
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	108,3	120,3	131,0
Chiffre d'affaires	1 729,5	1 879,1	2 158,3
Résultat net de l'ensemble	21,3	16,1	19,0
Masse distribuée au titre de l'exercice	5,0	5,0	4,9



STEF

Société anonyme au capital de 13 515 649 €
divisé en 13 615 649 actions de 1 € nominal

Siège social : 93, boulevard Malesherbes – 75008 PARIS
999 990 005 R.C.S. Paris

Eurolist Compartiment B - NYSE Euronext Paris
Code Isin : FR0000064271 - STF

Contact actionnaires : Bernard JOLIVET – Stanislas LEMOR

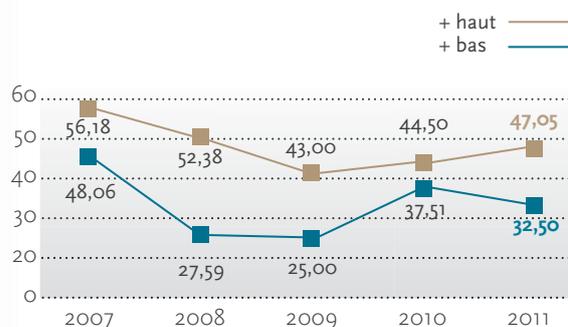
Activité

STEF est le premier groupe français spécialisé dans le transport et la logistique de produits sous température contrôlée.

Répartition du capital

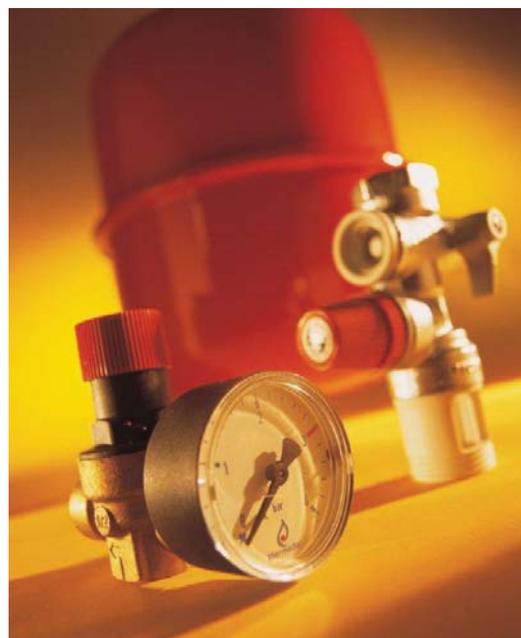
- INVESTFROID 8,2 %
- F.C.P. des salariés 15,0 %
- Management 38,0 %
- Auto-contrôle 1,0 %
- **SALVEPAR** **1,5 %**
- Public 36,3 %

Évolution du cours de Bourse sur 5 ans (en euros)



Malgré un contexte économique sans croissance, le groupe STEF a réalisé de bonnes performances tant en France qu'en Italie.

EXERCICES (en millions d'euros)	2009	2010	2011
Consolidé			
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	295,1	326,1	357,5
Chiffre d'affaires	1 984,0	2 057,4	2 300,3
Résultat net de la période	43,5	47,6	52,4
Masse distribuée au titre de l'exercice	14,2	17,0	18,6



THERMADOR GROUPE

Société anonyme au capital de 34 120 800 € divisé en 2 132 550 actions de 16 €

Siège social : 80, rue du Ruisseau, Parc d'Activités de Chesnes
38297 SAINT-QUENTIN-FALLAVIER CEDEX
339 159 402 R.C.S. Vienne

Cotation : Eurolist Compartiment B - NYSE Euronext Paris
Code Isin : FR0000061111 - THEP

Contact actionnaires : Guillaume ROBIN

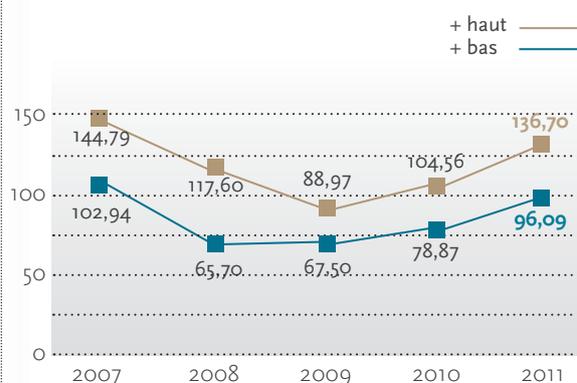
Activité

THERMADOR GROUPE est un des principaux distributeurs spécialisés de robinetterie pour le bâtiment et l'industrie, de pompes domestiques, de matériel de plomberie, chauffage central et eau chaude sanitaire.

Répartition du capital

- Dirigeants administrateurs et personnel 21,8 %
- Actionnaires individuels 30,5 %
- Anciens Dirigeants et famille des fondateurs 10,6 %
- **SALVEPAR** **5,1 %**
- Public 32,0 %

Évolution du cours de Bourse sur 5 ans (en euros)



Les données boursières sont ajustées pour tenir compte de l'attribution d'actions gratuites.

Un nouvel exercice excellent qui a permis à la Société de distribuer une action gratuite pour six actions détenues, tout en maintenant le dividende inchangé.

EXERCICES (en millions d'euros)	2009	2010	2011
Consolidé			
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	103,8	111,3	120,7
Chiffre d'affaires	173,0	177,3	194,0
Résultat net de la période	15,9	17,0	20,6
Masse distribuée au titre de l'exercice	10,6	10,6	13,0



TOUAX

Société en commandite par actions au capital de 45 765 992 € divisé en 5 720 749 actions de 8 € nominal

Siège social : Tour Franklin, 23^e étage,
100-101 Terrasse Boieldieu – 92042 LA DÉFENSE CEDEX
305 729 352 R.C.S. Nanterre

Cotation : Eurolist Compartiment B - NYSE Euronext Paris
Code ISIN : FR0000033003 - TOUP

Contact actionnaires : Raphaël WALEWSKI

Activité

TOUAX est un groupe de services aux entreprises, spécialisé dans la location opérationnelle de matériels mobiles et standardisés : les conteneurs maritimes, les constructions modulaires, les wagons de fret et les barges fluviales.

Répartition du capital

- Groupe familial 31,13 %
- SOFINA 13,81 %
- **SALVEPAR** **6,31 %**
- Public 48,75 %

Évolution du cours de Bourse sur 5 ans (en euros)



La diversification dans quatre secteurs d'activité (conteneurs, modules, wagons et barges fluviales) et dans deux métiers (vente et location) a permis à la Société de maintenir l'activité et la rentabilité en croissance, tant au niveau de la marge brute, du résultat opérationnel courant que du résultat net.

EXERCICES (en millions d'euros)	2009	2010	2011
Consolidé			
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	128,9	140,2	146,3
Chiffre d'affaires	271,8	302,4	335,8
Résultat net de la période	14,1	13,2	13,4
Masse distribuée au titre de l'exercice	5,6	5,7	5,7



3. Évolution de l'actif immobilisé

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2011, la Direction de SALVEPAR avait confirmé sa stratégie d'évolution du portefeuille, au travers de cessions et de nouveaux investissements.

C'est ainsi qu'est intervenue la cession de la ligne ACTIA Group, société dans laquelle SALVEPAR détenait 15,27 % du capital fin 2010. Cette vente s'est réalisée pour un montant de 4,911 millions d'euros. Compte tenu des dépréciations passées lors des exercices précédents, cette cession dégage une plus-value nette de 246 milliers d'euros (voir note 1 de l'annexe sociale).

SALVEPAR a été remboursé intégralement par la société LOHR des deux dernières échéances des Obligations Convertibles soit 2,994 millions d'euros, auxquelles s'est ajoutée une prime contractuelle de non conversion de 455 milliers d'euros. L'action que nous détenions dans LOHR S.A. a été cédée à un actionnaire de la société. Une partie de la prime due, soit 995 milliers d'euros, est restée impayée et est dépréciée à 100 %.

Au cours de l'exercice 2011, SALVEPAR a saisi de nouvelles opportunités en entrant au capital ou en complétant ses lignes sur les sociétés suivantes :

- **HEURTEY PETROCHEM**, en se portant acquéreur sur le marché boursier pour 4,878 millions d'euros d'actions, portant l'investissement total sur la valeur à 5,220 millions d'euros, représentant 5,29 % du capital ;
- **COURTEPAILLE**, en investissant 12 millions d'euros dans le cadre du rachat du Groupe aux côtés de Fondations Capital, actionnaire majoritaire, et du management. Cette ligne est répartie en actions pour 4,8 millions d'euros soit 11,97 % du capital de GPA Courtepaille, et en un prêt d'actionnaire de 7,2 millions d'euros ;
- **GRUPE ECOTEL CHOMETTE FAVOR**, en investissant 10 millions d'euros (net de la syndication de 1 million d'euros) dans le cadre du rachat du Groupe aux côtés de Weinberg Capital Partners, fond majoritaire, et du management. Cette ligne est répartie en actions de la Financière COOK à hauteur de 3,7 millions d'euros et en obligations convertibles sur la holding E.CF Equity pour un montant de 6,3 millions d'euros ;
- **IPSOS**, en souscrivant à hauteur de 2,9 millions d'euros à une augmentation de capital de 200 millions d'euros finançant une importante acquisition. Ceci nous permet de maintenir notre participation à 1,45 % du capital ;
- **THERMADOR**, en bénéficiant de l'attribution gratuite de 1 action nouvelle pour 6 actions anciennes, profitant ainsi de 16 270 actions supplémentaires et portant la ligne à 113 892 titres.

Au total, les investissements 2011 ont représenté un montant de 29,8 millions d'euros. L'impact de ces différentes opérations sera commenté lors de l'examen des comptes.

La société **LATECOERE** a finalisé en décembre 2011 un accord avec les banques portant sur le refinancement de 96 % de la dette bancaire du Groupe (hors crédit-bail) et de 60 % des obligations convertibles. Ce dernier point a pour effet de réduire la dilution potentielle. La société annonce par ailleurs une reprise du secteur aéronautique avec une croissance de l'activité de 10 % pour 2012. Ces éléments nous conduisent à reprendre la dépréciation à hauteur de 3,076 millions d'euros, en revenant à la méthode de provisionnement des titres cotés.

La liquidation judiciaire de la société **CONFLANDEY S.A.** du 31 janvier 2006, dont la participation est intégralement dépréciée dans nos comptes, n'a pas fait l'objet d'avancement.

4. Actionnariat et titre en Bourse

4.1. ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2011, le capital de SALVEPAR était réparti ainsi :

- 51,42 % pour le groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE,
- 9,98 % pour la société GST INVESTISSEMENTS,
- 7,00 % pour la société 2RB-I SA,
- 4,08 % pour la société TOCQUEVILLE FINANCE,

Au 21 février 2012, date de l'établissement de la répartition du capital par EUROCLEAR, il ressort que sur le flottant de 48,58 %, 54,03 % du capital flottant sont détenus par des personnes morales et 45,97 % par des personnes physiques. Au total, la Société regroupe 3 598 actionnaires, contre 3 829 au 21 février 2011.

La Société ne détient aucune de ses actions. Par ailleurs, ses titres ne sont assortis que de droits de votes simples conformément à l'article 9 des statuts.

Aucun salarié ne détient de titres SALVEPAR.

4.2. FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Il est rappelé que l'article 9 des statuts de la Société prévoit une obligation de déclaration de franchissement de seuil à tout actionnaire qui viendrait à détenir 2,50 % ou un multiple de ce pourcentage compris entre 2,50 % et 50 % du capital, comme à tout actionnaire qui verrait sa participation revenir en deçà de ces seuils. Cette déclaration est à transmettre à la Société dans un délai de 15 jours à compter de la date de l'opération ; faute d'y avoir procédé l'actionnaire défaillant est privé de son droit de vote dans les conditions prévues par le Code de Commerce.

SALVEPAR a été notifiée par la société anonyme 2 RB-I d'un franchissement de seuil légal et statutaire à la hausse de 5 % en détention en capital et droits de votes en date du 20 octobre 2011, et par TOCQUEVILLE FINANCE d'un franchissement de seuil légal et statutaire à la baisse de 5 % en détention en capital et droits de votes en date du 21 octobre 2011.

Le 22 mars 2012, SALVEPAR a par ailleurs été informée du franchissement de seuil légal et statutaire de 10 % à la hausse en capital et droits de vote par la société GST INVESTISSEMENTS.

4.3. TITRE EN BOURSE

Classification ICB – SALVEPAR – secteur des Sociétés Financières
– Sous-Section : 8775 – Activités financières spécialisées
– Compartiment C.

Codification ISIN (International Securities Identification Numbers) : FR0000124356 – Libellé : SALVEPAR Code SY.

Sur le plan boursier, après une année 2010 et un premier semestre 2011 de stabilisation, le second semestre 2011 a été très déprimé.

Les indices ont enregistré les variations suivantes :

Indices	Variation sur 12 mois 2011	Variation sur 12 mois 2010
CAC 40	- 17,87 %	- 3,34 %
SBF 120	- 18,16 %	- 1,88 %

Cotant 65,35 euros le 3 janvier 2011 à l'ouverture, le cours du titre SALVEPAR clôturait le 31 décembre 2011 à 60,90 euros, soit une baisse de 6,81 % en 2011 contre une hausse de 6,27 % en 2010. Les cours ont atteint 85 euros au plus haut début juin 2011 et 59,90 euros au plus bas début décembre 2011.

Sur l'ensemble de l'exercice, les transactions ont porté sur 82 627 titres représentant un taux de rotation du flottant de 10,87 % contre 9,21 % pour l'année 2010 avec 70 051 titres échangés.

Au regard des capitaux propres avant distribution de 150,6 millions d'euros à fin 2011, la valeur de l'action ressort à 96,19 euros contre 99,97 euros à fin 2010.

L'actif net réévalué fin 2011 valorise l'action à 99,46 euros contre 112,84 euros à fin 2010, reflétant la baisse des cours des participations cotées sur le second semestre 2011.

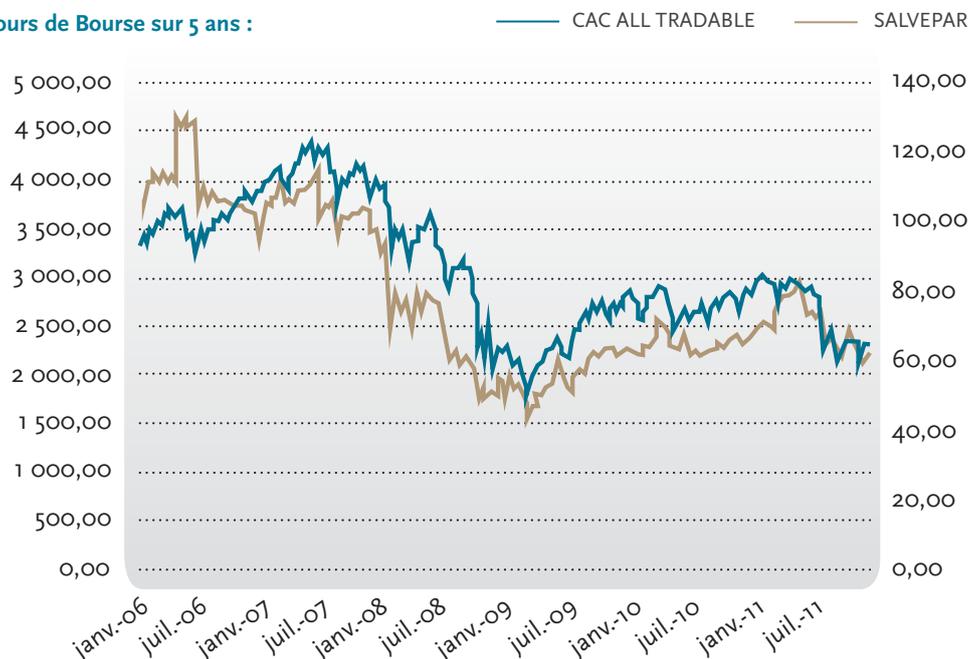
Au premier trimestre 2012, les cours extrêmes enregistrés sont un plus haut de 78,90 euros le 14 mars 2012 et un plus bas de 60,90 euros le 6 janvier 2012, représentant un écart de 30 %.

Le tableau ci-après reprend les informations boursières sur les cinq derniers exercices :

	2011	2010	2009	2008	2007
Dernier cours au 31/12/N	60,90	65,89	62,00	53,90	94,65
+ haut annuel (cours de clôture)	85,00	73,00	64,00	94,98	115,65
+ bas annuel (cours de clôture)	59,90	60,49	43,00	48,00	90,31
Moyenne annuelle des cours	70,17	64,45	55,79	67,09	104,81
Variation % 31/12 – début de période	- 6,8 %	+ 6,3 %	+ 29,1 %	- 43,0 %	- 6,8 %
Volume moyen/jour	322	291	320	813	711
Capitalisation en M€ au 31/12/N	95,33	103,15	97,06	84,38	148,17



Évolution du cours de Bourse sur 5 ans :



5. Les comptes de l'exercice 2011

Conformément au règlement CRC 99-02, les comptes consolidés n'étant pas significativement différents des comptes sociaux et la société n'exerçant pas d'influence notable au titre de ses participations, elle n'a pas établi de comptes consolidés pour l'exercice 2011 comme lors des exercices précédents, et n'est donc pas tenue d'appliquer les normes IFRS. L'application de ces normes se traduirait essentiellement par la mise en juste valeur des titres figurant au portefeuille de participations. Au 31 décembre 2011, la juste valeur du portefeuille de participations s'élèverait à 145,5 millions d'euros, soit une hausse de 5,2 millions d'euros par rapport à la valeur nette comptable à cette date, qui serait venue s'ajouter aux capitaux propres en normes IFRS.

Les principes, règles et méthodes comptables appliqués sont détaillés dans l'annexe. Les comptes sociaux sont présentés de manière identique à ceux de l'exercice précédent.

La Société n'a pas effectué d'opérations utilisant des instruments financiers. Elle n'a pas d'endettement autre que la dette fiscale et sociale attachée à l'activité de l'Entreprise.

5.1. LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le résultat net de gestion de l'exercice 2011 est en hausse de + 69,2 % et s'établit à 3,242 millions d'euros contre 1,916 millions

d'euros au 31 décembre 2010. Cette variation traduit la hausse des dividendes et des intérêts perçus et capitalisés tant sur les anciens investissements que sur les nouveaux. Les charges courantes sont restées stables.

Le résultat net des opérations sur valeurs immobilisées ressort à 244 milliers d'euros au 31 décembre 2011, contre 22,369 millions d'euros à fin 2010. Le détail est donné dans les paragraphes 1.1 et 1.2 de l'annexe sociale.

La Société a procédé à une dépréciation du portefeuille à hauteur de 5,414 millions d'euros pour les titres :

- **GL EVENTS**, avec une dépréciation de 69 milliers d'euros soit 1.5 % du prix de revient (cours moyen au second semestre 2011 de 19,22 euro par action),
- **HEURTEY PETROCHEM**, avec une dépréciation de 359 milliers d'euros soit 6.9 % du prix de revient (cours moyen au second semestre 2011 de 27,09 euros par action),
- **LE NOBLE AGE**, avec un complément de dépréciation de 392 milliers d'euros, portant la dépréciation totale à 1,768 millions d'euros soit 20,8 % du prix de revient (cours moyen au second semestre 2011 de 13,46 euros par action),
- **LIPPI**, avec une dépréciation de 850 milliers d'euros correspondant à 25 % du prix de revient,

- **POLYGONE**, avec un complément de dépréciation de 3,405 millions d'euros, portant la dépréciation totale à 6,287 millions d'euros soit 55,1% du prix de revient (prix de marché en partie basé sur le cours de l'action GL EVENTS),

- **STEF**, avec un complément de dépréciation de 339 milliers d'euros, portant la dépréciation totale à 836 milliers d'euros soit 9,5 % du prix de revient (cours moyen au second semestre 2011 de 38,02 euros par action),

et à une reprise de dépréciation à hauteur de 19,930 millions d'euros portant sur les lignes suivantes :

- **ACTIA GROUP**, avec une reprise de l'intégralité de la dépréciation de 13,980 millions d'euros compte tenu de la cession de la ligne,

- **LACROIX**, avec une reprise de dépréciation de 339 milliers d'euros, le prix de revient net par action (15,46 euros au 31 décembre 2011) étant inférieur à la moyenne des cours du second semestre 2011 (17,25 euros),

- **LATECOERE**, avec une reprise de dépréciation de 3,076 millions d'euros (cours moyen au second semestre 2011 de 9,11 euros par action), résultant du retour à la méthode de dépréciation classique ajustée sur le cours moyen des 6 derniers mois et non plus sur la valeur nominale de l'action (2 euros), (voir paragraphe 3 ci-avant),

- **LOHR**, avec une reprise de l'intégralité de la dépréciation de 2,5 millions d'euros compte tenu du remboursement des obligations convertibles et de l'action ; nous provisionnons par ailleurs 995 milliers d'euros pour la prime de non conversion non perçue à ce jour,

- **NORBERT DENTRESSANGLE**, avec une reprise de l'intégralité de la dépréciation pour un montant de 35 milliers d'euros, le prix de revient par action (57,16 euros) étant inférieur à la moyenne des cours du second semestre 2011 (64,19 euros),

Le résultat net social de l'exercice 2011 s'établit ainsi à 3,486 millions d'euros contre 24,285 millions d'euros pour l'exercice 2010.

5.2. LE BILAN

À L'ACTIF

Les principales variations portent sur les postes :

- « Immobilisations financières », qui traduisent les opérations d'investissements et de désinvestissements effectuées comme indiqué au titre 3 du présent rapport.

- « Valeurs mobilières de placement, Disponibilités », qui s'élèvent à 11,461 millions à fin décembre 2011 et se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2011	2010
Comptes à terme	11 125	36 162
SICAV de trésorerie	282	2 021
Obligations SG TMO 85	18	25
Actions VM MATERIAUX	8	8
Disponibilités	28	22
TOTAL	11 461	38 238

AU PASSIF

Au 31 décembre 2011, les réserves comprennent :

- la « Réserve légale », dotée à 10 % du capital soit 1,252 million d'euros,
- le poste « Autres réserves », qui s'élève à 117,470 millions d'euros suite à l'affectation du résultat 2010,
- le « Report à nouveau », qui a été soldé après l'affectation des résultats de l'exercice 2010,
- le « Résultat de l'exercice », pour un montant avant affectation de 3,486 millions d'euros.

Les dettes traduisent principalement les charges fiscales et sociales liées à l'activité de la Société.

En application de l'article D441-4 du Code de Commerce, nous vous précisons que l'ensemble des dettes fournisseurs est composé exclusivement de factures non parvenues.

Le total du bilan passe de 156,955 millions d'euros à fin 2010 à 152,353 millions d'euros à fin 2011.

6. Perspectives

La Société a procédé à un complément d'investissement de 405,8 milliers d'euros en début d'année sur la société HEURTEY PETROCHEM portant la participation à 5,72% du capital, soit un investissement total de 5,626 millions d'euros depuis décembre 2010.

Des cessions de participations et des investissements sont à l'étude et pourraient se concrétiser sur l'exercice 2012.



7. Affectation des résultats

L'exercice dégage un bénéfice de	3 486 460,52 €
Aucune dotation n'est à effectuer à la « Réserve Légale », celle-ci atteignant 10 % du capital,	-
Le « Report à nouveau » ayant été soldé lors de l'affectation des résultats 2010	-
Le bénéfice distribuable s'élève à :	3 486 460,52 €
Sur ce montant seraient prélevés au titre des dividendes à raison de 1 € pour chacune des 1 565 426 actions composant le capital social	- 1 565 426,00 €
Le solde, soit serait affecté en totalité aux « Autres Réserves ».	1 921 034,52 €

Un dividende de **1 €** par action serait mis en paiement le **14 juin 2012**.

	2011	2010	2009	2008
Dividende net	1,00 €	6,00 €	4,00 €	4,00 €
Cours moyen 12/N	61,38 €	65,34 €	61,98 €	53,29 €
Rendement	1,63 %	9,18 %	6,45 %	7,51 %

En application de l'article 243 bis du Code Général des impôts, il est précisé que l'intégralité des dividendes perçus par les personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des impôts et au prélèvement libératoire forfaitaire.

Si, lors de la mise en paiement du dividende, la Société possédait des actions SALVEPAR, ces actions seraient exclues de la distribution, conformément à la loi, et le dividende correspondant serait ajouté au report à nouveau.

Nous vous rappelons, ci-après, le montant des dividendes nets mis en distribution, au titre des trois derniers exercices :

EXERCICES (en euros)	2008	2009	2010
Nombre d'actions bénéficiaires de la distribution	1 565 426	1 565 426	1 565 426
Distribution nette totale	6 261 704	6 261 704	9 392 556
Coupon net ⁽¹⁾	4,00	4,00	6,00

(1) Revenus éligibles à l'abattement de 40 %.

8. Conventions réglementées - Article L. 225-38 du Code de Commerce

Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes vous rendra compte, d'une part de la résiliation du précédent contrat de prestations de services comptables fournis par la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE à SALVEPAR et de la conclusion d'un nouveau contrat de prestations de services comptables fournis par la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE à SALVEPAR, intervenues en 2011 et, d'autre part, de l'exécution des modalités des conventions antérieurement conclues et toujours en vigueur.

S'agissant de la nouvelle convention conclue, elle a été préalablement soumise à l'autorisation du Conseil d'Administration du 19 octobre 2011. Le précédent contrat de prestations de services comptables a été résilié le 20 octobre 2011, et le nouveau contrat signé à cette même date. La nouvelle convention ajoute un certain nombre de travaux comptables aux attributions de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, notamment le reporting Groupe qui était précédemment réalisé par SALVEPAR.

9. Conseil d'Administration

Nous prenons acte du souhait de Monsieur Gilles VIENOT de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur arrivant à échéance à la présente Assemblée.

9.1. RENOUELEMENT DE(S) MANDAT(S) D'ADMINISTRATEUR(S)

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Michel DOUZOU arrivant à échéance à la présente Assemblée, nous soumettons à vos suffrages le renouvellement de ce mandat pour quatre exercices soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015.

9.2. NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

Nous vous proposons de nommer en qualité de nouvel Administrateur Monsieur Gérard HIGUINEN pour un mandat de quatre exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015.

Nous vous précisons que cet Administrateur est « indépendant » conformément aux critères de l'article 8 du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

9.3. RÉMUNÉRATIONS INDIVIDUELLES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous indiquons ci-dessous les rémunérations et avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social de SALVEPAR.

Nous ne mentionnons pas les rémunérations et avantages des mandataires sociaux de SALVEPAR exerçant des fonctions salariées au sein du groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, dont la rémunération, versée par SOCIÉTÉ GÉNÉRALE est refacturée à SALVEPAR, et n'indiquons pour ces mandataires sociaux que les rémunérations et avantages dont le coût est payé directement par SALVEPAR.

L'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2007 a fixé le montant global maximal annuel des jetons de présence à 50 000 euros pour l'exercice 2007 et chacun des exercices suivants, sauf décision contraire. Dans sa séance du 5 novembre 2009, le Conseil d'Administration a décidé de répartir le montant des jetons de présence à parts égales entre les Administrateurs extérieurs et non salariés du groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Le montant distribué en 2011 a été réparti à hauteur de 46 000 euros pour les membres du Conseil d'Administration et à hauteur de 4 000 euros pour les membres du Comité des Comptes.

Mandataires sociaux (en euros)	Jetons de présence versés en 2010		Jetons de présence versés en 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Gilles VIENOT	7 922	7 922	9 200	9 200
Yves-Claude ABESCAT	7 922	7 922	9 200	9 200
Michel DOUZOU	7 922	7 922	9 200	9 200
Aline FRAGNET D'HAUSEN ⁽¹⁾	0	0	0	0
Nicolas TRUELLE ⁽²⁾	6 389	6 388	-	-
GST INVESTISSEMENTS ⁽¹⁾	9 922	9 922	11 200	11 200
2 RB-I SA ⁽¹⁾	9 922	9 922	11 200	11 200
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	0	0	0	0
TOTAL	50 000	50 000	50 000	50 000

(1) Administrateurs également membres du Comité des Comptes.

(2) Administrateur ayant démissionné lors du Conseil d'Administration du 19 octobre 2010.



9.4. TRANSACTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LE TITRE SALVEPAR

(en application de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF) :

GST INVESTISSEMENTS, Administrateur, a effectué 2 opérations d'acquisition d'actions en date des 12/04/2011 et 15/09/2011.

2RB-I SA, Administrateur, a effectué 18 opérations d'acquisition d'actions aux dates suivantes :

29/07/2011	08/08/2011	13/09/2011
01/08/2011	09/08/2011	14/09/2011
02/08/2011	06/09/2011	16/09/2011
03/08/2011	08/09/2011	20/10/2011
04/08/2011	09/09/2011	21/10/2011
05/08/2011	12/09/2011	25/10/2011

10. Commissaires aux Comptes

Les mandats des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants arrivent à échéance à la présente Assemblée.

Nous soumettons à vos suffrages le renouvellement des mandats du Cabinet EXPERTISE et AUDIT SA et du Cabinet ERNST & YOUNG et Autres en tant que Commissaires aux Comptes titulaires, et du Cabinet COREVISE en tant que Commissaire aux Comptes suppléant, pour une période de six années soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

Nous notons le non-renouvellement de Monsieur Thierry GORLIN comme Commissaire aux Comptes suppléant et proposons de nommer le Cabinet PICARLE ET ASSOCIÉS comme Commissaire aux Comptes suppléant pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale, qui statuera en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

Rémunération des Commissaires aux Comptes :

Pour l'exercice 2011, la rémunération des Commissaires aux Comptes s'est élevée à un montant global de 48 202 euros TTC.

11. DÉLÉGATIONS À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Afin de l'autoriser à émettre des actions ordinaires ou diverses valeurs mobilières, présentation du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale de la dixième résolution :

Dans le cadre de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire, votre Conseil d'Administration a jugé opportun de vous demander de lui renouveler la délégation de compétence afin de procéder, en tant que de besoin, à l'émission d'actions ordinaires ou de diverses valeurs mobilières pour en disposer pour une nouvelle période de **vingt-six mois** à compter de la présente Assemblée. Cette autorisation se substituera à celle conférée au Conseil lors de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2010, venant à échéance le 16 août 2012.

Dès lors, nous soumettons à votre approbation la dixième résolution donnant compétence à votre Conseil d'émettre toutes catégories de titres en capital et de choisir à tout moment, en fonction des besoins de la Société et des opportunités du marché, le produit le plus approprié.

Cette résolution vise le cas des augmentations de capital par émission de valeurs mobilières (avec maintien du droit préférentiel de souscription) dont la souscription serait réservée aux actionnaires. Elle fixe à **5 millions d'euros** le montant nominal maximum de l'augmentation susceptible de résulter de ces émissions. Un plafond spécial de **15 millions d'euros** est prévu pour les augmentations de capital par incorporation de réserves ; ce montant s'ajouterait, le cas échéant, au plafond précédent. Enfin, la résolution fixe à **30 millions d'euros** le montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société.

Bien entendu, les rapports prévus par les dispositions légales en vigueur ainsi que les modalités de détermination des prix fixées conformément à la réglementation (article L. 225-136 et R. 225-119) seront mis à votre disposition en cas d'émission sur la base de la délégation de compétence qui vous est demandée.

12. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

12.1. DONNÉES SOCIALES

L'effectif de la Société est passé de quatre à trois personnes durant l'exercice. Nous vous rappelons que le membre de la Direction Générale est intégré dans les effectifs de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

Vous trouverez dans le tableau des Résultats Financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices, les mentions concernant les rémunérations et charges sociales des personnes ayant composé l'effectif de la Société au cours de l'exercice 2011.

SALVEPAR ne dispose pas de plan d'épargne entreprise ni d'autres plans spécifiques dans ce domaine. Néanmoins, les salariés de SALVEPAR peuvent de façon optionnelle adhérer au plan d'épargne groupe de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

12.2. LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET PROMOTION DES DIVERSITÉS

Le Conseil d'Administration prend acte de la loi du 16 juin 2011 relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité, ainsi que de celle du 27 janvier 2011 sur l'égalité professionnelle et salariale. Cela étant, SALVEPAR s'est toujours attaché à ce que le capital humain soit placé au cœur de sa propre stratégie comme de celle des entreprises dans lesquelles elle investit.

SALVEPAR a régulièrement recours à la prise en compte de critères extra-financiers et notamment sociaux dans le cadre de son activité d'investissement. Elle a notamment pu procéder, directement ou indirectement, à des analyses des sujets sociaux à l'occasion de certaines études de prises de participation lorsque l'activité de la société concernée l'exigeait.

12.3. CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

L'exercice par SALVEPAR de son activité de société de capital investissement n'a entraîné aucune conséquence environnementale au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

SALVEPAR a régulièrement recours à la prise en compte de critères extra-financiers et notamment environnementaux dans le cadre de son activité d'investissement. Elle porte son attention au respect des conséquences environnementales lors des études de prises de participation lorsque l'activité de la société concernée l'exige.

Si ces informations vous agréent, nous soumettons à vos suffrages les résolutions concernant cette Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



RAPPORT DU PRÉSIDENT 2011

En application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce (dernière modification par la loi du 27/01/2011), le présent rapport a pour objet de rendre compte aux actionnaires de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place. Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 14 mars 2012.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 7 de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, il est précisé que le Conseil d'Administration a souhaité retenir un code de gouvernement d'entreprise comme référence, tout en l'adaptant au cas par cas dans la définition de ses propres pratiques, du fait de l'organisation spécifique de la Société. Ainsi, SALVEPAR fait application des principes et recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF dans sa dernière version d'avril 2010, pour autant qu'ils soient compatibles avec son organisation et sa taille.

Ce code de gouvernement d'entreprise peut être consulté sur le site Internet du MEDEF : www.medef.fr.

Les principaux points sur lesquels elle s'écarte des recommandations du Code sont exposés ci-après :

- absence de membres indépendants au sein du Conseil d'Administration,
- absence de Comité des rémunérations,
- absence de Comité de nomination.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

1.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À l'ouverture et à la clôture de l'exercice 2011, votre Conseil d'Administration était composé de sept Administrateurs : deux Administrateurs du groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE et cinq Administrateurs extérieurs.

• MEMBRES INDÉPENDANTS

L'article 8.2 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF tel que publié en avril 2010 préconise que la part des administrateurs indépendants soit d'au moins un tiers dans les sociétés pourvues d'un contrôle et de la moitié dans les autres. Le Conseil d'Administration applique les critères définis dans l'article 8.4 du Code de Gouvernance AFEP-MEDEF.

Le Conseil d'Administration rappelle qu'en 2010 un des Administrateurs a démissionné en cours de mandat, et qu'un autre a perdu sa qualité de membre indépendant au titre de la durée de son mandat. Il constate ainsi qu'il ne compte pas de membre indépendant au sens de l'article 8.4 du Code.

Toutefois, le Conseil d'Administration veillera à compter en son sein des membres indépendants dans un délai respectable afin de se conformer au Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Dans ce cadre, il est d'ores et déjà envisagé de solliciter la nomination d'un membre indépendant en la personne de Monsieur Gérard HIGUINEN à l'occasion de la prochaine réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires prévue pour le 30 mai 2012.

• DURÉE DES MANDATS

L'article 12 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF indique que la durée des mandats des membres du Conseil ne devrait pas excéder quatre ans au maximum. Les Statuts de la Société prévoient depuis l'Assemblée Générale du 16 juin 2010 que la durée des mandats est de quatre ans.

Aussi, conformément aux termes de l'article 10 des Statuts, chaque Administrateur est nommé pour quatre ans et est rééligible.

Si un Administrateur a dépassé l'âge de soixante-quinze ans, la durée du mandat est réduite à deux années, renouvelable.

Le Conseil d'Administration comporte 1 femme et 6 hommes, soit 14 % de femmes et 86 % d'hommes. Sa composition respecte les règles en vigueur ainsi que les dispositions du code AFEP-MEDEF en matière de parité, ainsi que la loi Copé-Zimmermann, loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, qui s'applique à compter de 2011. Le Conseil veille à solliciter la nomination d'un nouvel Administrateur femme d'ici à l'Assemblée Générale 2013 afin de respecter les règles de représentation au sein du Conseil d'Administration qui s'appliqueraient à partir du 1^{er} janvier 2014, et qui prévoiraient la désignation d'au moins 20 % d'administrateurs appartenant au sexe le moins représenté.

Chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins une action durant son mandat conformément aux dispositions des statuts de la Société.

La liste des Administrateurs de la Société, incluant les fonctions, les mandats qu'ils exercent dans d'autres sociétés, leur âge ainsi que les dates de début et d'expiration de leurs mandats, figure dans le rapport annuel.

1.2. ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le fonctionnement du Conseil est régi par son Règlement Intérieur et la Charte de l'Administrateur, approuvés par le Conseil d'Administration du 11 octobre 2006 et modifiés successivement lors des séances des Conseils d'Administration du 11 avril 2007, du 13 novembre 2007 et du 5 novembre 2009.

Ce Règlement Intérieur et cette Charte de l'Administrateur présentent les modalités d'organisation et de fonctionnement selon les recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

1.3. RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil est réuni à chaque fois qu'il est nécessaire de formaliser des décisions et, en tout état de cause, pour se conformer aux obligations légales : arrêté des comptes annuels, examen des comptes prévisionnels et, également, arrêté des comptes du premier semestre d'un exercice. Les Commissaires aux Comptes sont également convoqués à chacune des réunions qui examinent ou arrêtent des comptes annuels ou intermédiaires.

Les dates des réunions du Conseil font généralement l'objet d'une consultation téléphonique préalable à l'arrêté de la date puis, une fois celle-ci convenue à la majorité des membres, les convocations sont adressées par courrier. Le dossier comporte les points inscrits à l'ordre du jour de la séance ainsi que le projet de procès-verbal de la réunion précédente même si celui-ci a fait l'objet d'un envoi séparé, et tous documents qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable.

Durant l'exercice 2011, le Conseil a été appelé à se réunir 4 fois, les 22 février, 16 mars, 20 juillet et 19 octobre 2011. Le taux de présence constaté à ces réunions s'est élevé à 100 %.

Le Conseil d'Administration a été régulièrement saisi des sujets relevant de sa compétence et l'ensemble des informations, documents et analyses nécessaires ont été communiqués en toute transparence à ses membres.

Le Conseil d'Administration fera le point annuellement sur ses modalités de fonctionnement mais ne retient pas les dispositions AFEP-MEDEF (art. 9.3) concernant le mécanisme d'évaluation triennal effectué par un consultant extérieur, car inadapté à la taille de la Société.

1.4. CONSULTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le cadre des opérations d'investissements et de désinvestissements de l'année 2011, les membres du Conseil d'Administration ont été consultés et tenus informés par écrit à sept reprises. Les opérations qui ont été concrétisées sont développées dans le rapport de gestion.

1.5. LES COMITÉS

• COMITÉ DES COMPTES

Le Règlement Intérieur approuvé par le Conseil d'Administration du 5 novembre 2009 définit les missions, les attributions et les modalités du Comité des Comptes.

Les recommandations AFEP-MEDEF (art. 14.1) préconisent que les Comités doivent comporter une proportion de membres indépendants d'au moins deux tiers dans notre cas.

Le Comité des Comptes est composé de 3 membres dont 2 extérieurs au groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE. Au sens du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, le Comité comprenait jusqu'au 31 décembre 2010 un membre indépendant. Ce dernier a perdu sa qualité de membre indépendant en raison de la durée de son mandat. Aussi, le Conseil prendra soin de solliciter la nomination dans un délai respectable de membres indépendants afin de se conformer aux recommandations du Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Il est à noter qu'aucun dirigeant mandataire social n'est membre de ce Comité conformément aux recommandations AFEP-MEDEF.

Les membres du Comité sont Madame Aline FRAGNET D'HAUSEN et Messieurs Georges TRAMIER et Robert BIANCO. La présidence du Comité est assurée par Madame Aline FRAGNET D'HAUSEN. De part leurs fonctions professionnelles, l'ensemble des membres du Comité des Comptes possède une compétence financière et comptable appropriée.

Conformément aux recommandations faites par l'AMF, le Comité des Comptes a pour missions d'assurer le suivi :

- du processus de l'élaboration de l'information financière,



- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- du contrôle légal des comptes annuels par les Commissaires aux Comptes,
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Ce Comité est chargé d'apporter son assistance au Conseil dans sa mission relative à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels, ainsi qu'à l'occasion de toute opération ou événement susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation de la Société en termes d'engagement ou de risque. Les Commissaires aux Comptes assistent à ce Comité auquel ils présentent la conclusion de leurs travaux.

Au cours de l'exercice 2011, le Comité s'est tenu les 15 mars et 19 juillet 2011 avec un taux de participation de 100 % afin d'examiner les comptes sociaux annuels 2010 et semestriels 2011. Le Conseil a pris connaissance des comptes-rendus du Comité. Ces données sont présentées et approuvées aux Conseils d'Administration d'arrêté des comptes annuels et semestriels.

• AUTRES COMITÉS

Il n'existe pas de Comité des rémunérations, ni de Comité de nomination, tel que recommandé dans le Code AFEP-MEDEF (art.13), ces préconisations n'étant pas transposables de manière pertinente et adaptée à la Société.

Le Conseil d'Administration a évalué lors de sa séance du 14 mars 2012 son fonctionnement, la tenue de ses réunions, son organisation ainsi que les débats et la qualité des informations qui lui ont été remises.

1.6. JETONS DE PRÉSENCE ET POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Par décision de l'Assemblée Générale du 13 juin 2007, le montant global alloué au Conseil d'Administration au titre des jetons de présence a été fixé à 50 000 euros. Dans sa séance du 5 novembre 2009, le Conseil d'Administration a décidé de répartir le montant des jetons de présence à parts égales entre les Administrateurs extérieurs et non salariés du groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE. Le Règlement Intérieur a été modifié en conséquence dans son article 4 (voir tableau « rémunération individuelle des mandataires sociaux » du rapport de gestion 2011).

Le montant de 50 000 euros qui a été versé en décembre 2011 a été réparti à hauteur de 46 000 euros pour les réunions de Conseil d'Administration et à hauteur de 4 000 euros pour les réunions du Comité des Comptes.

Le Président-Directeur Général ne perçoit que des jetons de présence. Il ne bénéficie pas de rémunération, qu'elle soit fixe ou variable et ne dispose pas de rémunération de départ ou d'avantages postérieurs à son mandat social.

Ainsi que cela a été décidé lors de sa réunion du 13 novembre 2008, le Conseil d'Administration a marqué sa pleine adhésion aux recommandations AFEP-MEDEF relative à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé et portées à la connaissance du public par communiqué en date du 14 novembre 2008.

1.7. ÉTAT DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de l'Assemblée	Objet	Montant	Durée	Échéance	Utilisation
1. EN COURS DE VALIDITÉ :					
A.G.E. du 16/06/2010	Augmentation de capital social	5 M€	26 mois	16/08/2012	Néant
Deuxième résolution		• par émission de valeurs mobilières avec droit préférentiel de souscription			
		• par incorporation de réserves			
	• par émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital	+ 30 M€			
2. SOUMISES AU VOTE DE L'A.G.E. :					
A.G.E. 30/05/2012	Augmentation de capital social	5 M€	26 mois	30/07/2014	Néant
Dixième résolution		• par émission de valeurs mobilières avec droit préférentiel de souscription			
		• par incorporation de réserves			
	• par émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital	+ 30 M€			



2. Contrôle de la Société

2.1. PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

La participation des actionnaires à l'Assemblée Générale de la Société s'effectue dans les conditions prévues par la loi et les dispositions de l'article 17 des Statuts de la Société :

« Tout actionnaire dont les actions, quel qu'en soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixée par décret, a le droit de participer aux Assemblées sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'Assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir. »

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de Commerce, seront admis à participer à l'Assemblée les actionnaires qui justifieront de leur qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier.

Pour les actionnaires au nominatif, cet enregistrement comptable à J-3 dans les comptes de titres nominatifs est suffisant pour leur permettre de participer à l'Assemblée.

Pour les actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires mentionnés à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier, qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient directement de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès du centralisateur de l'Assemblée par la production d'une attestation de participation annexée au formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou d'une demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Toutefois, si un actionnaire au porteur souhaite participer physiquement à l'Assemblée et n'a pas reçu sa carte d'admission, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-3 pour être admis à l'Assemblée.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu précisé dans la convocation.

2.2. MESURES ANTI-OPA

Il n'existe pas de mesures anti-OPA.

3. Procédure de contrôle interne et de gestion des risques

SALVEPAR utilise le cadre de référence du contrôle interne publié par l'AMF en janvier 2007 et mis à jour le 22 juillet 2010, ainsi que le guide de mise en œuvre de cette recommandation par les valeurs petites et moyennes publiée en décembre 2009 pour l'établissement de ce rapport.

Le système de contrôle interne et de gestion des risques est adapté à la taille et aux spécificités de SALVEPAR.

SALVEPAR a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

3.1. FACTEURS DE RISQUE

● Risques métier et déontologiques

SALVEPAR procède aux analyses habituelles pour ses investissements (stratégie, concurrence, valorisation, analyse financière, conditions de sortie, ...) à l'occasion de chaque prise de participation, et lors du suivi et de la cession de ses participations lorsque la situation l'exige. SALVEPAR s'entoure si nécessaire à cette fin de conseils juridiques et financiers, tant sur le plan interne qu'externe. Elle peut notamment s'appuyer si nécessaire sur des équipes spécialisées du groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, tout en veillant au respect des règles et des principes déontologiques.

Concernant l'évaluation des actifs, sauf évènement exceptionnel pouvant conduire à une analyse plus rapprochée, chaque participation en portefeuille est examinée à deux reprises dans l'année, sur la base des situations comptables aux 30 juin et 31 décembre, ou bien sur l'évaluation du cours de Bourse, si la société est cotée. Des contacts réguliers sont établis avec la Direction Générale de la Société concernée voire au sein du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance.

Les propositions d'actualisation de la valorisation du portefeuille sont transmises par la Direction Générale de SALVEPAR aux Commissaires aux Comptes avant d'être présentées au Comité des Comptes, et au Président puis au Conseil d'Administration.

La mise en œuvre de ces méthodes d'évaluation ne permet toutefois pas de garantir que chacune des participations de SALVEPAR pourra être valorisée en adéquation complète avec sa valeur de réalisation dans l'hypothèse d'une cession.

Hormis la valorisation des participations effectuée deux fois dans l'année, la comptabilité de SALVEPAR ne présente pas de particularité spécifique.

● Risques fournisseur/client, sociaux

SALVEPAR n'ayant pas d'activité industrielle ou commerciale, elle n'est pas exposée à ces risques de façon significative.

● Risques géographiques

SALVEPAR investit majoritairement dans des sociétés françaises réalisant l'essentiel de leur chiffre d'affaires en France et dont le solde est réalisé en tout état de cause dans des pays ou zones géographiques non sensibles. À ce titre, SALVEPAR considère n'être exposée à aucun risque géographique particulier.

● Risques financiers

- Risque de taux/change

SALVEPAR n'a pas de risque de cette nature dans le cadre de ses opérations.

- Risque d'endettement

SALVEPAR n'est pas emprunteur au 31 décembre 2011 et ne l'a pas été courant 2011.

- Risque sur placements

La trésorerie excédentaire est placée quasi exclusivement en comptes à termes en euros, sans risque sur le capital, et pour le solde en SICAV monétaires.

- Risque de cotation à la Banque de France

La Société SALVEPAR étant une holding financière, elle n'est pas concernée par cet aspect du risque.

- Risque de liquidité

56 % des participations de SALVEPAR portent sur des titres cotés, et suffisamment liquides pour que SALVEPAR n'ait pas de risque de liquidité. Les placements de trésorerie sont à 100 % liquides.

- Risque de solvabilité

Outre le fait que SALVEPAR dispose d'un niveau de fonds propres avant répartition au 31 décembre 2011 de 150,6 millions d'euros pour des investissements s'élevant à 140 millions d'euros, la Société n'a pas de dette à court ou moyen terme qui puisse faire peser sur elle un risque de solvabilité.

- Risque relatif aux engagements hors bilan

Dans le cadre de l'opération d'investissement COURTEPAILLE, une garantie autonome à première demande d'un montant de 18,8 millions d'euros limité à celui de la valeur des titres remis a été donnée par SALVEPAR en date du 3 mars 2011. Ce montant sera révisé à chaque date anniversaire tel que prévu dans le contrat.

Les engagements pour retraite sont par ailleurs marginaux.

- Risque de concentration

SALVEPAR dispose d'un portefeuille de participations diversifié tant en nombre de participations qu'en secteurs d'activité concernés.

Au 31 décembre 2011, l'actif financier le plus important représentait 10,9 % du total de la valeur nette du portefeuille de SALVEPAR constitué de 18 lignes de participations actives (voir annexe sociale 2011 3.1 – note 1).

- Risque de perte d'actifs

L'activité de capital investissement présente un risque financier de perte de l'investissement réalisé au sein d'une participation. Il ne peut donc être donné aucune garantie quant à la réalisation des objectifs de cession ou même à la récupération du capital investi par SALVEPAR.

- Risques liés à l'environnement économique

Le portefeuille de SALVEPAR est majoritairement composé de titres d'entreprises françaises conformément à sa stratégie d'investissement.

Or, l'évolution de la conjoncture économique en France est susceptible d'une part d'affecter la capacité de SALVEPAR à céder ses participations dans des conditions satisfaisantes, d'autre part de dégrader la valeur de ses participations, les sociétés concernées pouvant, en fonction de leur secteur d'activité, se révéler particulièrement sensibles à l'évolution de tel ou tel indicateur économique.

D'une façon générale, SALVEPAR vise à réduire sa sensibilité à ce facteur de risque au travers d'une diversification de ses actifs. Ainsi, les participations de SALVEPAR sont dans des secteurs aussi divers que le transport et la logistique, la restauration, la construction, la sous-traitance aéronautique, le négoce et la distribution spécialisée, l'industrie et les services.

● Risques juridiques, fiscaux et comptables

SALVEPAR exerce son activité dans un environnement réglementé. Des modifications législatives et réglementaires



sont susceptibles d'avoir un effet sur l'activité, les résultats et la situation financière de la Société, des sociétés de son portefeuille ou de ses actionnaires.

La législation fiscale et son interprétation, ainsi que les pratiques comptables (règles d'évaluation et de constatation des plus-values par exemple), peuvent également changer au cours de la détention d'une participation déterminée.

Aucune garantie ne peut donc être donnée quant au fait que la structuration de chaque investissement sera optimisée fiscalement pour un investisseur donné ou que les résultats fiscaux attendus seront atteints.

En outre, l'activité de capital investissement peut présenter un certain nombre de risques juridiques, dont les conséquences financières ne sont pas immédiatement quantifiables.

Par ailleurs, SALVEPAR s'appuie sur une procédure spécifique pour lister l'ensemble des échéances légales et réglementaires incombant à une société cotée.

- **Risques liés au départ des dirigeants des sociétés du portefeuille**

Les sociétés dans lesquelles SALVEPAR détient une participation peuvent être dépendantes de la présence en leur sein d'une ou plusieurs personnes clés dont le départ ou l'indisponibilité pourrait avoir pour elles des conséquences préjudiciables.

- **Risques industriels et environnementaux**

L'exercice par SALVEPAR de son activité de société de capital investissement n'a entraîné aucune conséquence environnementale au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

SALVEPAR a régulièrement recours à la prise en compte de critères extra-financiers et notamment environnementaux dans le cadre de son activité d'investissement. Elle a pu porter son attention au respect des conséquences environnementales à l'occasion de certaines études de prises de participation lorsque l'activité de la société concernée l'exigeait.

- **Assurances et couverture des risques**

Il n'existe pas à la connaissance de SALVEPAR de risques significatifs non couverts.

- **Différends et litiges**

Compte tenu de l'activité de SALVEPAR et de la judiciarisation croissante de l'activité de capital investissement, la Société est exposée à un risque de contentieux en défense et peut également être amenée à faire valoir ses droits en demande.

Toutefois, à la connaissance de SALVEPAR, il n'existe pas de fait exceptionnel, de litige, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui soit en suspens ou dont elle serait menacée, et qui aurait eu ou qui serait susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière de la Société ou son patrimoine.

3.2. ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

Aucun changement significatif dans la structure financière de la Société n'est survenu depuis la fin du dernier exercice.

3.3. LES PROCÉDURES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE SALVEPAR

Les opérations font l'objet de contrôles partiels ou plus approfondis, de réunions d'échanges, de discussions de la part des intervenants de premier niveau jusqu'aux Commissaires aux Comptes, spécialistes juridiques, fiscaux si nécessaire qui, le cas échéant, présentent leurs remarques à la Direction Générale qui en tire les mesures appropriées, avant d'être présentées au Président-Directeur Général, au Comité des Comptes, puis au Conseil d'Administration selon les sujets à traiter.

- **Production des informations comptables et financières**

Les domaines juridique, fiscal et social, font l'objet de validation auprès des services spécialisés du groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES SOCIAUX

SALVEPAR a recours pour l'établissement de sa comptabilité à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE qui met à disposition dans les locaux de SALVEPAR un agent des Services Comptables. Sous l'autorité de la Direction Générale, ce dernier travaille en collaboration avec l'effectif de SALVEPAR.

Outre la production d'une situation comptable mensuelle, il a pour mission de produire les états comptables et financiers semestriels et annuels, les éléments nécessaires à la communication des résultats au Comité des Comptes pour discussion, puis au Conseil d'Administration pour l'arrêté des Comptes par celui-ci.

La présentation des comptes de SALVEPAR est celle des sociétés commerciales en normes françaises.

Ces données comptables sont retraitées en normes IFRS pour la consolidation dans les comptes du groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE – activité bancaire.

La remontée d'information et l'analyse se font au travers d'un référentiel commun par le logiciel « Magnitude ». Cette procédure de Reporting est mensuelle et intègre en outre des données extra comptables (effectifs, % de détention des titres en portefeuille, ...) lors des procédures trimestrielles, semestrielles et annuelles.

PROCESSUS BUDGÉTAIRE

La Société se livre en septembre à l'établissement du budget basé sur des hypothèses de produits et charges de gestion, de cessions et d'investissements retenues par la Direction Générale. Ces données sont révisées et présentées à chaque Conseil d'Administration.

LE SUIVI DE TRÉSORERIE

La trésorerie est suivie mensuellement en flux réels et prévisionnels à un an. Un outil de suivi permet d'anticiper et de s'assurer de la capacité de la Société à faire face à ses échéances. Ce reporting permet également de prévenir tout écart significatif par rapport aux prévisions budgétaires.

COMMUNICATION FINANCIÈRE

La communication est placée sous la responsabilité de la Direction Générale qui contrôle les informations avant leur publication. La communication relative aux comptes annuels et semestriels est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration avant sa diffusion. Un échéancier récapitulatif de ces obligations périodiques de la Société est en place.

Le processus d'établissement du rapport annuel est placé sous la coordination du Secrétaire Général.

3.4. LA PORTÉE DU CONTRÔLE

D'un point de vue pratique, les procédures de contrôle interne mises en place visent à assurer la qualité de l'information comptable et financière, et notamment à :

- veiller à la validité et à l'exhaustivité des transactions retranscrites dans les comptes du Groupe ;
- valider les modalités de valorisation de certaines opérations ;
- s'assurer que les opérations sont correctement rattachées à l'exercice les concernant et enregistrées dans les comptes, y compris de hors bilan, conformément aux textes comptables en vigueur, et que les agrégats comptables retenus pour la présentation des comptes sont conformes aux règlements en vigueur.

Le contrôle interne de premier niveau s'effectue à chaque étape du déroulement des opérations sous la responsabilité individuelle de chacun. Cela nécessite une diffusion de l'information pour sensibiliser chaque intervenant à une vérification systématique des données lorsque celle-ci est possible.

Les comptes ainsi produits sont soumis à la validation de l'encadrement de SALVEPAR, soit un contrôle de deuxième niveau.

Le contrôle interne fait également appel à un Comité des Comptes, mis en place en 2007.

Ces comptes sont par ailleurs transmis à la Direction Financière de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour vérification sur une base mensuelle pour être intégrés ensuite dans la consolidation des comptes du groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

4. Pouvoirs du Directeur Général

Dans sa séance du 13 juin 2007, le Conseil d'Administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale et a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général dans le but de simplifier la prise de décision eu égard à l'organisation et à la taille de la Société.

Il lui a conféré les pouvoirs dévolus à ses fonctions ainsi que l'autorisation d'émettre des cautions, avals et garanties au nom de la Société.

Cette autorisation a été renouvelée lors du Conseil du 14 mars 2012 pour une durée de douze mois correspondant à la durée légale et pour un plafond de 2 000 000 euros.



RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS (en euros)	2007	2008	2009	2010	2011
I – SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	12 523 408	12 523 408	12 523 408	12 523 408	12 523 408
b) Nombre d'actions	1 565 426	1 565 426	1 565 426	1 565 426	1 565 426
II – RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 578 790	4 289 098	4 582 716	3 955 125	5 353 877
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et dépréciations	3 217 146	54 620 562	7 377 053	16 041 694	(8 178 307)
c) Impôt sur les bénéfices	464 951	6 344 861	1 857 388	544 544	1 894 172
d) Bénéfice après impôts, amortissements et dépréciations					
– Résultat de gestion	2 376 681	2 707 213	2 850 171	1 916 459	3 242 331
– Résultat des opérations sur valeurs immobilisées	(1 465 588)	9 377 020	8 957 897	22 368 639	244 129
Total	911 093	12 084 233	11 808 068	24 285 098	3 486 461
e) Montant des bénéfices distribués	782 713	6 261 704	6 261 704	9 392 556	1 565 426 ⁽¹⁾
f) Nombre d'actions ayant droit au dividende	1 565 426	1 565 426	1 565 426	1 565 426	1 565 426
III – RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et dépréciations	1,76	30,84	3,53	9,90	(6,43)
b) Bénéfice après impôts, amortissements et dépréciations					
– Résultat de gestion	1,52	1,73	1,82	1,22	2,07
– Résultat des opérations sur valeurs immobilisées	(0,94)	5,99	5,72	14,29	0,16
Total	0,58	7,72	7,54	15,51	2,23
c) Dividende net versé à chaque action	0,50	4,00	4,00	6,00	1,00 ⁽¹⁾
IV – PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	3	4	4	4	3
b) Montant de la masse salariale	143 791	230 284	217 522	192 096	161 942
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	64 783	83 700	75 935	80 053	81 494

(1) Sur la base du dividende proposé à l'Assemblée Générale du 30 mai 2012.

BILANS COMPARÉS

ACTIF (en euros)	Notes	31/12/2011		31/12/2010	
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles		55 092,92	55 092,92	0,00	0,00
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Autres immobilisations corporelles		60 673,12	57 957,17	2 715,95	10 371,95
Immobilisations financières					
Participations	1	146 138 257,51	25 197 558,82	120 940 698,69	111 286 018,25
Autres titres immobilisés	1	19 346 337,45		19 346 337,45	6 052 762,09
Autres *		1 591 469,19	994 779,00	596 690,19	55 738,50
		167 191 830,19	26 305 387,91	140 886 442,28	117 404 890,79
ACTIF CIRCULANT					
Créances **					
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances	2	6 191,06		6 191,06	1 312 361,70
VMP / DAT					
Titres	3	329 170,81	20 203,40	308 967,41	2 054 339,99
Dépôts à terme (DAT)		11 124 892,79		11 124 892,79	36 161 722,70
Disponibilités					
		27 257,24		27 257,24	21 694,03
COMPTES DE RÉGULARISATION					
Charges constatées d'avance					
		11 487 511,90	20 203,40	11 467 308,50	39 550 118,42
TOTAL DE L'ACTIF		178 679 342,09	26 325 591,31	152 353 750,78	156 955 009,21
* dont à moins de un an		1 591 469,19			55 738,50
** dont à plus de un an		5 695,57			0,00



Passif (en euros)	Notes	31/12/2011		31/12/2010	
		Avant affectation	Après affectation *	Avant affectation	Après affectation
CAPITAUX PROPRES	4				
Capital social		12 523 408,00	12 523 408,00	12 523 408,00	12 523 408,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		15 851 906,50	15 851 906,50	15 851 906,50	15 851 906,50
RÉSERVES					
Réserve légale		1 252 341,00	1 252 341,00	1 252 341,00	1 252 341,00
Réserves légale (moins/plus-values long terme)					
Réserves réglementées					
Réserves sur plus-values					
Autres réserves		117 469 776,62	119 390 811,14	102 577 235,00	117 469 776,62
REPORT À NOUVEAU					
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		3 486 460,52		24 285 097,62	
		150 583 892,64	149 018 466,64	156 489 988,12	147 097 432,12
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Provisions pour risques					
DETTES **	5				
Dettes sur Immobilisations					
Emprunts et dettes financières divers					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		262 531,91	262 531,91	266 054,66	266 054,66
Dettes fiscales et sociales		1 507 326,23	1 507 326,23	198 966,43	198 966,43
Dividendes à payer			1 565 426,00		9 392 556,00
		1 769 858,14	3 335 284,14	465 021,09	9 857 577,09
TOTAL DU PASSIF		152 353 750,78	152 353 750,78	156 955 009,21	156 955 009,21

* sur la base du dividende proposé à l'Assemblée Générale du 30 mai 2012.

** dont à plus de un an.

0

0

COMPTES DE RÉSULTATS COMPARÉS

(en euros)	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
OPÉRATIONS DE GESTION			
Produits courants	6		
Produits des participations		3 679 530,25	2 898 917,30
Produits des autres valeurs immobilisées		1 045 017,88	742 472,68
Produits des valeurs mobilières de placement		2 220,01	2 567,29
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		31 465,75	7 509,75
Produits des prêts et autres créances		551 984,52	285 457,72
Autres produits courants		43 655,00	18 200,00
Produits exceptionnels de gestion		3,41	0,28
TOTAL PRODUITS		5 353 876,82	3 955 125,02
Charges courantes	7		
Charges externes		925 434,33	942 318,95
Impôts et taxes		28 284,06	57 431,21
Salaires et charges sociales		243 436,63	272 148,35
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Intérêts et charges assimilés		-	-
Autres charges courantes		50 000,00	49 999,99
Charges exceptionnelles de gestion		-	-
TOTAL CHARGES		1 247 155,02	1 321 898,50
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS COURANTES		4 106 721,80	2 633 226,52
Reprises sur amortissements et dépréciations		52 669,56	446,29
Dotations aux amortissements et dépréciations		(15 369,25)	(63 427,77)
RÉSULTAT BRUT DE GESTION		4 144 022,11	2 570 245,04
Impôt sur résultat de gestion	8	(901 691,00)	(653 786,54)
RÉSULTAT NET DE GESTION		3 242 331,11	1 916 458,50
OPÉRATIONS SUR VALEURS IMMOBILISÉES			
Immobilisations corporelles			
Produits de cessions		-	-
Valeur comptable des éléments cédés		-	-
Immobilisations financières			
Produits de cessions	9	10 360 690,20	24 941 379,95
Valeur comptable des éléments cédés	9	(22 645 719,15)	(11 532 912,00)
Produits exceptionnels		-	-
Charges exceptionnelles		-	-
Reprises sur dépréciations	10	19 930 418,36	11 638 854,00
Dotations aux dépréciations	10	(6 408 779,00)	(2 787 925,37)
RÉSULTAT BRUT DES OPÉRATIONS SUR VALEURS IMMOBILISÉES		1 236 610,41	22 259 396,58
Impôt sur résultat des opérations sur valeurs immobilisées	8	(992 481,00)	109 242,54
RÉSULTAT NET DES OPÉRATIONS SUR VALEURS IMMOBILISÉES		244 129,41	22 368 639,12
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		3 486 460,52	24 285 097,62



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2011

1. Activité et événements importants

Les investissements effectués en 2011 ont représenté un montant total de 29,8 millions d'euros et ont été réalisés dans les sociétés suivantes :

- GROUPE COURTEPAILLE : investissement de 12 millions d'euros aux côtés de Fondations Capital, actionnaire majoritaire, et du management pour l'acquisition du Groupe.
- GROUPE ECOTEL CHOMETTE FAVOR : investissement de 10 millions d'euros aux côtés de Weinberg Capital Partners, fonds majoritaire, et du management pour l'acquisition du Groupe.
- HEURTEY PETROCHEM : acquisition de titres sur le marché boursier pour 4,9 millions d'euros, soit un investissement total 5,2 millions d'euros depuis décembre 2010 représentant 5,29 % du capital.
- IPSOS : souscription à hauteur de 2,9 millions à l'augmentation de capital de 200 millions d'euros, complétant notre ligne par 159 160 actions qui nous permettent de maintenir notre participation à 1,45 % du capital.
- THERMADOR : SALVEPAR a bénéficié en novembre 2011 de l'attribution de 1 action gratuite pour 6 actions anciennes de THERMADOR, soit 16 270 actions supplémentaires.

Les cessions sur 2011 ont représenté un encaissement de 8,4 millions d'euros réalisé sur les sociétés suivantes :

- ACTIA Group, en cédant la totalité des titres soit 3 069 617 actions pour 4,9 millions d'euros, dégageant par rapport à l'investissement initial une moins-value de 13,7 millions d'euros. Compte tenu de la dépréciation constatée dans les comptes au 31 décembre 2010 à hauteur de 75 % du prix de revient brut, l'incidence de cette cession est positive de + 0,2 million d'euros dans les comptes de l'exercice 2011.
- LOHR, en percevant le remboursement des 2^e et 3^e tranches des Obligations Convertibles pour 3,0 millions d'euros ainsi que la prime contractuelle de non conversion de 0,5 million d'euros au titre de la deuxième tranche.

1.1. NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

(en milliers d'euros)	Montants finaux investis
FINANCIERE COOK (GROUPE ECOTEL CHOMETTE FAVOR)	3 702
E.CF EQUITY (OC) (GROUPE ECOTEL CHOMETTE FAVOR)	6 297
GPA COURTEPAILLE	4 800
Prêt COURTEPAILLE	7 200
HEURTEY PETROCHEM (complément d'investissement)	4 878
IPSOS	2 905
THERMADOR (attribution gratuite)	0
TOTAL	29 782*

1.2. CESSIONS ET PLUS-/MOINS-VALUES DE CESSIONS

(en milliers d'euros)	Montants cédés/ remboursés	Moins-/ plus-value prime
ACTIA Group**	4 911	(13 735)
LOHR (Obligations Convertibles)***	3 449	455
LOHR (Action)	5	-
TOTAL	8 365*	(13 280)

* Les tableaux ne tiennent pas compte de l'investissement puis cession sur l'exercice 2011 de 1 million d'euros sur le groupe ECOTEL CHOMETTE FAVOR, dans le cadre de la syndication de l'opération.

** Moins value compensée par une reprise de dépréciations de 13,98 millions d'euros cf tableau des dépréciations et reprises de dépréciation en note 1.C., page 46.

*** Montant remboursé qui ne tient pas compte des primes de non conversion qui n'ont pas été perçues à hauteur de 995 milliers d'euros.

1.3. DIVIDENDES

La Société SALVEPAR a procédé au titre de l'exercice 2010 à une distribution de dividendes au cours du mois de juin 2011 de 9 392 556 euros, soit 6,00 euros par action.

2. Principes et règles comptables

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 sont établis conformément aux principes comptables résultant de la réglementation en vigueur (recommandation n° 99-01 du Conseil National de la Comptabilité). Les méthodes comptables sont identiques à celles utilisées pour la clôture de l'exercice précédent.

L'activité de SALVEPAR est celle d'une société holding de participations financières qui acquiert des titres en fonction de critères constatés lors de l'investissement sans exercer d'influence notable pendant la durée de la détention de ces titres. Dans ce cadre, la Société n'établit pas de comptes consolidés.

2.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Cette rubrique comporte essentiellement des logiciels ainsi que du matériel informatique amortis sur 3 ans et utilisés pour la gestion de la Société.

2.2. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition et les frais d'acquisition comptabilisés en charges. Elles sont ensuite évaluées à leur valeur d'utilité déterminée après revue des performances économiques et financières de chaque société, en prenant notamment en considération, outre d'éventuelles valeurs de transactions :

a) pour les sociétés non cotées, les méthodes d'évaluations habituelles, à savoir :

- la valeur de transaction : transactions réalisées sur les 12 derniers mois sauf si SALVEPAR a connaissance d'une valorisation jugée plus pertinente ;
- la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (DCF) : cette méthode consiste à déterminer la valeur actuelle des flux de trésorerie qu'une société dégagera dans le futur. Les projections de cash-flows établies en relation avec le management de l'entreprise concernée intègrent une analyse critique du plan d'affaires de ces sociétés. Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital, qui représente le coût de la dette de l'entreprise et le coût théorique des capitaux propres estimés, pondérés par le poids de chacune de ces deux composantes dans le financement de la société. Ce taux est mis en regard de celui utilisé par les analystes pour les sociétés cotées du même secteur ;

- la méthode des comparables boursiers : les multiples de valorisation de la société évaluée sont comparés à ceux d'un échantillon de sociétés du même secteur d'activité, ou similaire. La moyenne de l'échantillon établit alors une référence de valorisation applicable à la société évaluée ;
- la méthode des transactions sectorielles : les multiples de valorisation de la société évaluée sont comparés à ceux d'un échantillon de sociétés cédées dans le même secteur d'activité, ou similaire. La moyenne de l'échantillon établit alors une référence de valorisation applicable à la société évaluée ;
- la méthode de valorisation retenue selon les termes des pactes d'actionnaires.

Cette analyse multicritères prend en compte notamment la connaissance intrinsèque par SALVEPAR de ses participations et l'approche d'investissement à moyen terme de SALVEPAR.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité ainsi déterminée, valeur considérée comme la plus pertinente, est inférieure à la valeur nette comptable des titres chez SALVEPAR. La dépréciation constatée correspond à la différence entre les deux valeurs.

b) pour les sociétés cotées, les cours ou leur évolution, après correction des variations erratiques, lorsqu'il s'agit de valeurs peu liquides.

Le principe retenu est la constatation d'une dépréciation si la moyenne des cours cotés des six derniers mois est inférieure à la valeur nette comptable des titres chez SALVEPAR.

Compte tenu de la situation financière de la société et de son environnement sectoriel, ce principe n'avait pas été retenu sur les titres LATECOERE lors de la clôture des exercices 2009 et 2010, au bénéfice d'un principe plus prudentiel.

La société LATECOERE faisant état d'une situation financière améliorée et ayant finalisé au mois de décembre 2011 un accord avec les banques portant sur le refinancement de 96 % de la dette bancaire du Groupe (hors crédit-bail) et de 60 % des obligations convertibles, nous valorisons cette participation au 31 décembre 2011 selon le même critère que celui des autres sociétés cotées. Cela se traduit par une reprise de dépréciations à hauteur de 3,076 millions d'euros.

2.3. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une dépréciation si celui-ci est supérieur au dernier cours de clôture de la période.



2.4. COMPTE DE RÉSULTAT

La présentation adoptée pour le compte de résultat s'inspire de celle préconisée par le Conseil National de la Comptabilité sur les sociétés de portefeuille. Elle distingue le résultat des « opérations sur valeurs immobilisées » (résultat de cession, dépréciation et impôt correspondant) du résultat des autres activités classé sous « les opérations de gestion ».

3. Notes sur le bilan et le compte de résultat

3.1. NOTES SUR LE BILAN

- **Note 1 - Immobilisations financières**

a) Les postes Participations et Autres titres immobilisés, d'un montant global de 140 287 milliers d'euros se décomposent de la façon suivante :

	Nombre de titres	Valeur nette comptable (en milliers d'euros)	En % du total
AFICA	15 200	8 690	6,19 %
CONFLANDEY	88 000	0	-
FINANCIÈRE COOK	3 702 584	3 703	2,64 %
GL EVENTS	250 001	4 806	3,43 %
GPA COURTEPAILLE	480 000	4 800	3,42 %
HEURTEY PETROCHEM	179 457	4 861	3,47 %
IPSOS	656 520	15 301	10,91 %
LACROIX	189 000	3 261	2,32 %
LATECOERE	432 911	3 942	2,81 %
BSA LATECOERE	216 455	0	-
LE NOBLE AGE	500 000	6 732	4,80 %
LIPPI MANAGEMENT	1 062	2 548	1,82 %
NORBERT DENTRESSANGLE	254 052	14 521	10,35 %
POLYGONE	46 051	5 133	3,66 %
RG SAFETY	53 127	8 998	6,41 %
FINANCIÈRE SPIE BATIGNOLLES	4 715 475	8 959	6,39 %
STEF	208 307	7 920	5,65 %
BSA STEF	6 466	0	-
THERMADOR GROUPE	113 892	8 952	6,38 %
TOUAX	358 705	7 813	5,57 %
Total Participations		120 941	86,21 %
E.CF EQUITY (Obligations Convertibles)	6 297 416	6 297	4,49 %
Prêt COURTEPAILLE	-	7 200	5,13 %
SOCOTEC	500	5 842	4,16 %
DIVERS	-	7	-
Total Autres titres immobilisés		19 346	13,79 %
TOTAL GÉNÉRAL		140 287	100 %

b) Au cours de l'année 2011, des acquisitions en titres de participations et d'obligations ont été engagées pour un montant de 29 782 milliers d'euros.

Le détail de ces opérations est donné ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur nette comptable
Situation au 31 décembre 2010	117 339
Acquisitions	29 782
Intérêts capitalisés	295
Cessions ⁽¹⁾	(5 165)
Dépréciations	(5 414)
Reprises de dépréciations	3 450
Situation au 31 décembre 2011	140 287

(1) Le montant indiqué à la ligne cessions correspond à la valeur nette comptable des éléments cédés.

c) Tableau des dépréciations et reprises de dépréciations sur valeurs immobilisées :

<i>Titres (en milliers d'euros)</i>	Encours au 31/12/2010	Dotations	Reprises	Encours au 31/12/2011
ACTIA Group	13 980	-	13 980	0
CONFLANDEY	3 662	-	-	3 662
GL EVENTS	-	69	-	69
HEURTEY PETROCHEM	-	359	-	359
LACROIX	1 236	-	339	897
LATECOERE	13 518	-	3 076	10 442
LE NOBLE AGE	1 376	392	-	1 768
LIPPI	-	850	-	850
NORBERT DENTRESSANGLE	35	-	35	0
POLYGONE	2 882	3 405	-	6 287
STEF	497	339	-	836
BSA STEF	27	-	-	27
LOHR (Obligations Convertibles)	2 495	-	2495	0
LOHR (Action)	5	-	5	0
TOTAL	39 713	5 414	19 930	25 197

d) Autres titres immobilisés :

Ce poste a enregistré :

1) L'acquisition des obligations convertibles E.CF EQUITY dans le cadre de l'investissement réalisé dans le groupe ECOTEL CHOMETTE FAVOR pour un montant final nominal de 6 297 milliers d'euros,



2) Le prêt COURTEPAILLE accordé pour un montant de 7 200 milliers d'euros dans le cadre de l'investissement réalisé dans GPA COURTEPAILLE,

3) Le remboursement des 2^e et 3^e tranches des Obligations Convertibles LOHR pour un montant de 2 994 milliers d'euros. Ce remboursement devait être assorti de primes de non-conversion de 696 et 754 milliers d'euros, mais, eu égard à la situation financière du groupe LOHR, la perception a finalement été ramenée à 455 milliers d'euros au total.

e) Le poste « Autres » comprend les produits liés aux « Autres titres immobilisés » à recevoir pour un montant net de 596,7 milliers d'euros.

Cette créance correspond aux intérêts capitalisés et courus des obligations SOCOTEC à hauteur de 88,9 milliers d'euros, aux intérêts courus sur les obligations E.CF Equity pour 278,5 milliers d'euros et sur le prêt consenti à COURTEPAILLE pour un montant de 229,3 milliers d'euros.

(en milliers d'euros – montants nets)	Échéance			Entreprises liées
	à moins de un an	de un à cinq ans	à plus de cinq ans	
Autres				
Autres créances immobilisées	48,5	-	548,2	-

Le montant Brut du poste « Autres » au bilan tient compte de la créance détenue sur la société LOHR de 995 milliers d'euros qui est dépréciée pour sa totalité compte tenu du non versement à ce jour de primes de non conversion. Ce montant a été symétriquement passé en produits dans le compte des « Produits de cession ».

• Note 2 – Autres créances

Ce poste a enregistré sur l'exercice un remboursement de créance d'impôts détenue sur l'administration fiscale de 1,306 milliers d'euros.

• Note 3 – Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme

(en milliers d'euros)	Prix de revient	Valeur de marché
Obligations	38	18
Actions	8	23
SICAV	282	282
Comptes à terme	11 000	11 125
TOTAL	11 328	11 448

La Société ne détient pas d'actions en propre.

• Note 4 – Capitaux propres

(en milliers d'euros)	CAPITAL SOCIAL	PRIMES DE FUSION ET D'APPORT	RÉSERVES		REPORT À NOUVEAU	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
			Réserve légale	Autres réserves			
Situation au 01/01/2010	12 523	15 852	1 252	97 031	0	11 808	138 467
A.G.M du 16/06/2010				5 546		(11 808)	(6 262) ⁽¹⁾
Résultat de l'exercice						24 285	24 285
Situation au 31/12/2010	12 523	15 852	1 252	102 577	0	24 285	156 490
Situation au 01/01/2011	12 523	15 852	1 252	102 577	0	24 285	156 490
A.G.O. du 08/06/2011				14 893		(24 285)	(9 393) ⁽²⁾
Résultat de l'exercice						3 486	3 486
Situation au 31/12/2011	12 523	15 852	1 252	117 470	0	3 486	150 583

(1) Dividende mis en distribution le 24 juin 2010

(2) Dividende mis en distribution le 16 juin 2011

Le capital social, entièrement libéré, se compose de 1 565 426 actions ordinaires de 8 euros.

• **Note 5 - État des dettes**

(en milliers d'euros)	Échéance		Entreprises liées
	à moins de un an	de un à cinq ans	
Dettes			
Dettes fournisseurs	263	-	-
Dettes fiscales et sociales	1 507	-	-
TOTAL	1 770	-	-

3.2. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

• **Note 6 - Produits courants**

Les produits des investissements et ceux des titres de placement ont évolué de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2011	2010
Produits des participations	3 682	2 901
Produits des obligations	1 045	742
Produits des placements	583	294
Autres produits	44	18
TOTAL	5 354	3 955

• **Note 7 - Charges courantes**

L'effectif de la Société est passé de 4 à 3 personnes au cours de l'année 2011.

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2011 se sont élevés à 50 000 euros.

La rémunération du Directeur Général Délégué, facturée par la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, figure en « Charges externes » ainsi que dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes au 31 décembre 2011.

• **Note 8 - Impôt sur les sociétés**

(en milliers d'euros)	2011	2010
Charge fiscale courante	(1 894)	(545)
<i>dont charge sur résultat courant</i>	<i>(902)</i>	<i>(654)</i>
<i>dont charge sur résultat des valeurs immobilisées</i>	<i>(992)</i>	<i>109</i>
Charge d'impôts différés	-	-
TOTAL	(1 894)	(545)

• **Note 9 - Plus-values de cession des titres de participations**

Voir annexe 1.2. (page 43) Tableau des cessions et plus values de cessions.

• **Note 10 - Dépréciations et reprises de dépréciations sur valeurs immobilisées**

Voir annexe 3.1. note 1. c. (page 46) – Tableau des dépréciations et reprises de dépréciations.

4. Autres informations

1) Les engagements financiers

Compte tenu du faible montant concerné, aucune provision pour indemnités de retraite n'est constituée, le montant de ces engagements pour la Société s'élève à 9,6 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Dans le cadre de l'opération d'investissement COURTEPAILLE, une garantie autonome à première demande d'un montant de 18,8 millions d'euros limité à celui de la valeur des titres remis a été donnée par SALVEPAR en date du 3 mars 2011. Ce montant sera révisé à chaque date anniversaire tel que prévu dans le contrat.

2) Les comptes de SALVEPAR sont consolidés par intégration globale dans ceux de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

3) Rémunération des mandataires sociaux

Le Président-Directeur Général ne perçoit que des jetons de présence. Il ne bénéficie pas de rémunération, qu'elle soit fixe



ou variable et ne dispose pas de rémunération de départ ou d'avantages postérieurs à son mandat social.

4) Rémunération des Commissaires aux Comptes

Au 31 décembre 2011, la rémunération des Commissaires aux Comptes s'est élevée à un montant global de 48 202 euros TTC.

5) Événements postérieurs

Sur le 1^{er} trimestre 2012, SALVEPAR a complété en janvier sa ligne sur HEURTEY PETROCHEM par un investissement de 0,4 million d'euros portant sa participation à 5,72 % du capital et 5,53 % des droits de vote.

6) Parties liées

SALVEPAR n'a pas effectué de transactions significatives à des conditions autres que celles considérées comme normales et de marché avec ses parties liées.

7) État des flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011	2010
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ		
- Résultat net	3 486	24 285
- Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	(13 565)	(8 789)
- PV/MV de cession, nettes d'impôt	12 769	(13 185)
- Marge brute d'autofinancement	2 690	2 311
- Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 127	219
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	3 817	2 530
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
- Acquisitions d'immobilisations	(30 079)	(10 835)
- Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	8 877	24 718
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(21 202)	13 883
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
- Dividendes versés aux actionnaires	(9 393)	(6 262)
- Émissions d'emprunts	0	0
- Remboursements d'emprunts	0	0
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(9 393)	(6 262)
Variation de trésorerie	(26 778)	10 151
Trésorerie d'ouverture	38 238	28 087
Trésorerie de clôture	11 460	38 238
Variation de trésorerie	(26 778)	10 151

8) Tableau des filiales et participations

SOCIÉTÉS OU GROUPES DE SOCIÉTÉS	Réserves (y compris résultat de Capital * l'exercice) *	Quote-Part du capital détenu au 31/12/2011 En %	Valeur		Prêts et avances des consentis	Montant des cautions et avals	Chiffre d'affaires du dernier exercice *	Bénéfice (ou Perte) net du dernier exercice *	Dividendes encaissés par la Société au 31/12/2011	
			Brute	Nette						
<i>(en milliers d'euros)</i>										
A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société astreinte à la publication										
1) FILIALES DÉTENUES										
À + 50 %										
2) PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par la Société)										
AFICA 19, route de Bazancourt 51100 ISLES-SUR-SUIPPE										
	1 216	nd	20,00	8 690	8 690	-	-	nd	nd	228
GPA COURTEPAILLE 101, rue du Pelvoux 91080 COURCOURONNES										
	40 114	nd	11,97	4 800	4 800	7 200	18 781	7 410	(7 341)	-
Financière COOK 20, rue Quentin Bauchart 75008 PARIS										
	nd	nd	17,23	3 703	3 703	-	-	nd	nd	-
LIPPI MANAGEMENT La Fouillouse 16640 MOUTHIER										
	1 897	nd	27,99	3 398	2 548	-	-	nd	nd	74
RG SAFETY 74, rue du Docteur Lemoine 51100 REIMS										
	nd	nd	19,83	8 998	8 998	-	-	nd	nd	626
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations										
1) FILIALES FRANÇAISES (ENSEMBLE)										
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2) PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES (ENSEMBLE)										
	-	-	-	116 556	92 209	-	-	-	-	2 751

* Au 31/12/2011.



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SALVEPAR, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, votre société procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes « annexes » des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : ces informations n'incluent

pas les rémunérations et avantages versés, par la société contrôlant votre société, aux mandataires sociaux concernés.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 20 avril 2012
Les Commissaires aux Comptes

EXPERTISE ET AUDIT S.A.

Hélène Kermorgant

ERNST & YOUNG et Autres

Bernard Heller



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ SALVEPAR

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SALVEPAR et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de Commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 20 avril 2012
Les Commissaires aux Comptes

EXPERTISE ET AUDIT S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Hélène Kermorgant

Bernard Heller



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Conseil d'Administration du 19 octobre 2011

- Avec SOCIÉTÉ GÉNÉRALE :

Convention de prestations de services conclue le 20 octobre 2011 consentie jusqu'au 31 décembre 2011 et renouvelable par tacite reconduction à la fin de chaque année civile à défaut de dénonciation par l'une des parties deux mois avant la date d'expiration.

Votre Conseil d'Administration a autorisé la conclusion d'une convention ayant pour objet de confier à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE les travaux nécessaires à la bonne tenue de la comptabilité et au respect des obligations légales et réglementaires de votre société. Ces prestations sont facturées selon le temps passé à l'exécution de la mission. Le tarif horaire pour l'année 2011 a été fixé à 68 € hors taxes et est révisable pour les années à venir.

La charge comptabilisée en 2011 au titre de cette convention s'élève à 8 621 € toutes taxes comprises.

Administrateur intéressé : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Avec SOCIÉTÉ GÉNÉRALE :
 - Personnel détaché : 334 991 €
 - Prestations comptables : 22 690 € ; cette convention ayant été résiliée le 20 octobre 2011 en faveur d'une nouvelle convention autorisée par le Conseil d'Administration du 19 octobre 2011.
 - Prestations de services relatives au fonctionnement de l'immeuble : 43 135 €.
- Avec la société GENEGIS I :
 - Convention relative aux travaux d'agencement des locaux et de mise à disposition du mobilier : 12 092 €.
 - Complément de retraite versé au titre de 2011 à Monsieur J. Piguet : 19 425 €.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale du 8 juin 2011, sur rapport spécial des Commissaires aux Comptes du 19 avril 2011.

- Avec la société GENEGIS I :

Bail commercial de sous-location Pacific Est - Mezzanine conclu avec la société Genegis I pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

Cette convention est relative à la conclusion d'un bail commercial ayant pour objet la sous location de 306,30 m² de bureaux niveau Mezzanine, de six parkings et le droit d'utilisation du restaurant inter-entreprise pour un loyer annuel global de 171 645 € toutes taxes comprises (hors charges, taxes et prestations).

Par ailleurs, des franchises de loyer ont été consenties pour les années 2011 et 2012, respectivement à hauteur de 18 609 € toutes taxes comprises et 95 522 € toutes taxes comprises.

La charge comptabilisée en 2011 au titre de la sous-location des bureaux et parkings situés dans l'Immeuble Tour Pacific s'élève à 205 571 €.

Administrateur intéressé : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Paris et Paris-La Défense, le 20 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes
Membres des Compagnies Régionales de Paris et Versailles

EXPERTISE ET AUDIT S.A. ERNST & YOUNG et Autres

Hélène Kermorgant

Bernard Heller



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS OU DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

(Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2012)

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de diverses valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances de la société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois, dans le cadre de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Le montant nominal maximal des actions ordinaires qui pourraient être émises, immédiatement ou à terme, ne pourra excéder un montant de € 5 000 000. Ce montant sera, s'il y a lieu, augmenté du montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Dans le cas où des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès à des actions ordinaires seraient émises, le montant nominal maximal de ces valeurs mobilières s'élèverait à € 30 000 000.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le rapport de votre Conseil d'Administration ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci. Conformément à l'article R. 225-116 du Code de Commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Paris et Paris La Défense, le 20 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes
Membres des Compagnies Régionales de Paris et Versailles

EXPERTISE ET AUDIT S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Hélène Kermorgant

Bernard Heller

TEXTE DES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 30 MAI 2012

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

• PREMIÈRE RÉSOLUTION [Approbation des comptes sociaux]

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2011 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale arrête le résultat de l'exercice 2011 faisant ressortir un bénéfice de **3 486 460,52 euros**.

• DEUXIÈME RÉSOLUTION [Affectation des résultats – Fixation du dividende]

L'Assemblée Générale, conformément à la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 de la façon suivante :

L'exercice dégage un bénéfice de	3 486 460,52 €	
Aucune dotation n'est à effectuer à la « Réserve légale », celle-ci atteignant 10 % du capital,	-	
Le « Report à nouveau » ayant été soldé lors de l'affectation des résultats 2010	-	
Le bénéfice distribuable s'élève à :	3 486 460,52 €	
Sur ce montant seraient prélevés au titre des dividendes à raison de 1 € pour chacune des 1 565 426 actions composant le capital social	- 1 565 426,00 €	
Le solde, soit serait affecté en totalité aux « Autres Réserves ».	1 921 034,52 €	

Si lors de la mise en paiement du dividende, la Société possédait des actions SALVEPAR, ces actions seraient exclues de la distribution, conformément à la loi. Le dividende correspondant serait ajouté au report à nouveau.

Le dividende de **1 euro** par action sera mis en paiement à compter du **14 juin 2012**.

En application de l'article 243 bis du Code Général des impôts, il est précisé que l'intégralité des dividendes perçus par les personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des impôts et au prélèvement libératoire forfaitaire.

Il est rappelé, ci-après, le montant des dividendes nets mis en distribution, au titre des trois derniers exercices :

Exercice (en euros)	2008	2009	2010
Nombre d'actions bénéficiaires de la distribution	1 565 426	1 565 426	1 565 426
Distribution nette totale	6 261 704	6 261 704	9 392 556
Coupon net*	4,00	4,00	6,00

* Revenus éligibles à l'abattement de 40 %.

• TROISIÈME RÉSOLUTION [Approbation des conventions réglementées]

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, approuve la nouvelle convention comptable intervenue durant l'exercice 2011. Cette convention concerne le contrat de prestations de services comptables fournis par la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE à SALVEPAR et ajoute un certain nombre de travaux comptables aux attributions de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, notamment le reporting Groupe qui était précédemment réalisé par SALVEPAR.

• QUATRIÈME RÉSOLUTION [Renouvellement du mandat de Monsieur Michel DOUZOU, Administrateur]

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Monsieur Michel DOUZOU arrive à échéance ce jour, décide de le renouveler pour une période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015.



• **CINQUIÈME RÉSOLUTION**
[Nomination de Monsieur Gérard HIGUINEN, Administrateur]

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Gérard HIGUINEN en qualité d'Administrateur pour une période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015.

• **SIXIÈME RÉSOLUTION**
[Renouvellement du mandat du Cabinet EXPERTISE et AUDIT SA, Commissaire aux Comptes titulaire]

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat du Cabinet EXPERTISE et AUDIT SA, Commissaire aux Comptes titulaire, arrive à échéance ce jour, décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

• **SEPTIÈME RÉSOLUTION**
[Renouvellement du mandat du Cabinet COREVISE, Commissaire aux Comptes suppléant]

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat du Cabinet COREVISE, Commissaire aux Comptes suppléant, arrive à échéance ce jour, décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

• **HUITIÈME RÉSOLUTION**
[Renouvellement du mandat du Cabinet ERNST & YOUNG et Autres, Commissaire aux Comptes titulaire]

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat du Cabinet ERNST & YOUNG et Autres, Commissaire aux Comptes titulaire, arrive à échéance ce jour, décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

• **NEUVIÈME RÉSOLUTION**
[Non-renouvellement du mandat de Monsieur Thierry GORLIN, Commissaire aux Comptes suppléant et nomination du cabinet PICARLE ET ASSOCIÉS, Commissaire aux Comptes suppléant]

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat du Monsieur Thierry GORLIN, Commissaire aux Comptes suppléant, arrive à échéance ce jour, prend note du non-renouvellement de son mandat et décide de nommer le Cabinet PICARLE ET ASSOCIÉS en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

• **DIXIÈME RÉSOLUTION**
[Délégation de compétence au Conseil d'Administration, pour 26 mois, à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, pour un montant nominal maximal d'émissions d'actions de 5 millions d'euros (actions ordinaires) et de 30 millions d'euros (valeurs mobilières représentatives de titres de créance) et/ou par incorporation, pour un montant nominal maximal de 15 millions d'euros.]

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions légales, notamment aux articles L. 225-129-2, L. 225-130, L. 225-132, L. 225-134, et L. 228-91 à L. 228-93 du Code de Commerce :

1. Délègue au Conseil d'Administration la compétence de procéder, tant en France qu'à l'étranger, à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois :

a) par l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires ou à des titres de créance de la Société ;

b) et/ou par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital avec attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Les actions ordinaires seront libellées en euros ; les valeurs mobilières autres que les actions ordinaires seront libellées en euros, ou en monnaies étrangères, ou en unité monétaire quelconque établie par référence à un ensemble de plusieurs monnaies.

2. Arrête comme suit les limites des opérations ainsi autorisées :

a) le montant nominal maximal des actions ordinaires visées au 1.a) qui pourront ainsi être émises, immédiatement ou à terme, est fixé à **5 millions d'euros** ;

b) le montant nominal maximal de l'augmentation de capital par incorporation visée au 1.b) est fixé à **15 millions d'euros** et s'ajoute au montant fixé à l'alinéa précédent ;

c) ces montants seront, s'il y a lieu, augmentés du montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi ou aux stipulations contractuelles

éventuellement applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital de la Société ;

d) le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès à des actions ordinaires est fixé à **30 millions d'euros**.

3. En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

a) dans le cadre des émissions visées au 1.a) ci-dessus :

- décide que les actionnaires auront proportionnellement au montant de leurs actions un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises ;
- décide, conformément à l'article L. 225-134 du Code de Commerce, que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières, le Conseil d'Administration pourra, à son choix, répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, les offrir au public ou limiter l'émission au montant des souscriptions reçues à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;

b) dans le cadre des incorporations au capital visées au 1.b) ci-dessus :

- décide, le cas échéant et conformément à l'article L. 225-130 du Code de Commerce, que les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai fixé par la réglementation en vigueur.

4. **Fixe à 26 mois** à compter de ce jour la durée de la présente délégation qui annule pour la période non écoulée et remplace la délégation accordée par l'Assemblée Générale du 16 juin 2010 dans sa deuxième résolution ayant le même objet.

5. Prend acte que le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence ou subdéléguer dans les conditions fixées par la loi.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DES ASSEMBLÉES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

• ONZIÈME RÉSOLUTION [Pouvoirs pour formalités]

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour accomplir toutes formalités légales.



FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2011

• GILLES VIENOT

Né le 02/08/1921
De nationalité française
Président d'honneur, Administrateur
Nombre d'actions SALVEPAR détenues : 665

Première nomination : 1960 – Expiration du mandat : 2012⁽¹⁾

Durée du mandat : 2 ans

Entré en 1960 dans le groupe SALVEPAR, Président de 1967 à 1993, année de son départ en retraite.

• YVES-CLAUDE ABESCAT

Né le 28/05/1943
De nationalité française
Président-Directeur Général, Administrateur
Nombre d'actions SALVEPAR détenues : 1
Première nomination : 1996 – Expiration du mandat : 2013

Durée du mandat : 6 ans

Autres mandats exercés :

Administrateur

- FRANÇOIS CHARLES OBERTHUR FIDUCIAIRE S.A., société non cotée
- GL EVENTS S.A., société cotée

- IPSOS S.A., société cotée
- STADE FRANÇAIS, société non cotée
- AXUS S.A. (Société de droit belge), société non cotée

Gérant

- FCO INTERNATIONAL (Société de droit belge), société non cotée

Entré à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE en 1970. Fonctions exercées à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE jusqu'au 30 septembre 2006 : Directeur de la Banque d'Investissement des Entreprises. Membre du Comité de Direction Groupe.

• ALINE FRAGNET D'HAUSEN

Née le 09/11/1957
De nationalité française
Administrateur, Président du Comité des Comptes
Nombre d'actions SALVEPAR détenues : 1
Première nomination : 2003 – Expiration du mandat : 2015

Durée du mandat : 6 ans

Entrée à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE en 1979. Fonctions actuelles exercées à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : Responsable du Groupe Transport – Infrastructures – Logistique à la Banque de Financement et d'Investissement (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CIB).

• MICHEL DOUZOU

Né le 19/02/1946
De nationalité française
Administrateur
Nombre d'actions SALVEPAR détenues : 20
Première nomination : 2002 – Expiration du mandat : 2012⁽²⁾

Durée du mandat : 6 ans

Autres mandats exercés :

Administrateur

- AFICA S.A., société non cotée
- Centre Anti Cancéreux Montpellier
- COMPAGNIE GÉNÉRALE D'AFFACTURAGE, C.G.A., société non cotée
- FAVI S.A., société non cotée
- Fondation Sup de Co Montpellier

- SNPE S.A., société non cotée
- SOGEBAIL, société non cotée
- SOGEPROM S.A., société non cotée

Membre du Conseil de Surveillance

- PACTIMO, société non cotée
- PRIMAXIA, société non cotée

Gérant

- MDZ Conseil, société non cotée

Entré à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE en 1963. Fonctions exercées à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE jusqu'au 31 octobre 2009 : Directeur Délégué de la Banque de Détail en France.

(1) Mandat non proposé au renouvellement à l'Assemblée Générale du 30 mai 2012.

(2) Mandat proposé au renouvellement à l'Assemblée Générale du 30 mai 2012 pour quatre ans.

• SOCIÉTÉ GÉNÉRALE S.A.

Administrateur représenté par Denis DEVERS

Nombre d'actions SALVEPAR détenues :

- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : 2
- GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE :
- SG CAPITAL DÉVELOPPEMENT : 641 898

SOGEPARTICIPATIONS : 162 975

- Première nomination : 1987 – Expiration du mandat : 2013

Durée du mandat : 6 ans

Groupe bancaire privé

DENIS DEVERS

Né le 27/11/1962

De nationalité française

Autres mandats exercés :

Administrateur

- GENEBAIQUE, société non cotée
- GENEFIMMO, société non cotée
- ORADEA VIE, société non cotée

Président

- SOGEPARTICIPATIONS, société non cotée
- SOGEPLUS, société non cotée

Directeur Général

- GENEBAIQUE, société non cotée
- GENEFINANCE, société non cotée

Représentant permanent de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, Administrateur, auprès de :

- SALVEPAR S.A., société cotée

Entré à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE en 1986. Fonctions actuelles exercées à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : Directeur de la Gestion Financière du groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE depuis le 1^{er} octobre 2008.

• GST INVESTISSEMENTS S.A.

Administrateur représenté par Georges TRAMIER

Nombre d'actions SALVEPAR détenues : 156 294

Première nomination : 1992 – Expiration du mandat : 2014

Durée du mandat : 4 ans

Groupe familial

GEORGES TRAMIER

Né le 02/06/1955

De nationalité française

Membre du Comité des Comptes

Autres mandats exercés :

Président Directeur Général

- AUBERT FRANCE S.A., société non cotée
- COMPAGNIE CHAIX S.A., société non cotée
- GST INVESTISSEMENTS S.A., société non cotée

Président

- ATHINA S.A.S., société non cotée
- AUBERT INTERNATIONAL S.A.S., société non cotée
- KELLY S.A.S., société non cotée

Administrateur

- ANVILLE TWO S.A., société non cotée
- GST INVESTISSEMENTS S.A., société non cotée
- SICATEC S.A., société non cotée
- TRANSPORTS CHABAS S.A., société non cotée

Représentant permanent de GST INVESTISSEMENTS S.A., Administrateur, auprès de :

- ANVILLE PARTICIPATIONS S.A. (Luxembourg), société non cotée
- SALVEPAR S.A., société cotée

Représentant permanent de AUBERT INTERNATIONAL S.A.S, Administrateur, auprès de :

- AUBERT BELGIUM S.A. (Belgique), société non cotée
- AUBERT DÉVELOPPEMENT S.A.S., société non cotée

Représentant permanent de COMPAGNIE CHAIX S.A., Administrateur, auprès de :

- SOCIÉTÉ DES GRANDS HÔTELS D'AVIGNON S.A., société non cotée
- SOCIÉTÉ HÔTELIÈRE DE LA PLACE CRILLON S.A., société non cotée



• **2 RB-I S.A.**

Administrateur indépendant représenté par Robert BIANCO

Nombre d'actions SALVEPAR détenues : 109 581

Première nomination : 1998 – Expiration du mandat : 2014

Durée du mandat : 4 ans

Groupe familial

ROBERT BIANCO

Né le 23/02/1964

De nationalité française

Membre du Comité des Comptes

Autres mandats exercés :

Président du Directoire

- 2 RB-I S.A., société non cotée

Vice-Président du Conseil de Surveillance

- TIVOLY S.A., société cotée

Représentant permanent de 2RB-I S.A., Administrateur, auprès de :

- SALVEPAR S.A., société cotée
- POMME DE PIN EXPANSION S.A.S., société non cotée

Gérant

- AGNES S.A.R.L., société non cotée
- COLO EURL, société non cotée
- GB INVEST S.C.I., société non cotée
- GOGEPHIL S.C.I., société non cotée
- LA VOLONTE S.C.I., société non cotée
- LE LAMA S.C.I., société non cotée
- LES GRANGES DU SOLEIL S.C.I., société non cotée

Cogérant

- MONTAGNES DU LAC S.C.I., société non cotée

SOCIÉTÉ ALSACIENNE ET LORRAINE DE VALEURS,
D'ENTREPRISES ET DE PARTICIPATIONS

Société anonyme au capital de 12.523.408 euros
552 004 327 R.C.S. NANTERRE

Siège social : Tour Pacific - 11, Cours Valmy - 92800 PUTEAUX
Adresse postale : Tour Pacific - 75886 Paris Cedex 18
Tél. : 01 41 02 06 98 - Fax : 01 40 81 05 96

Site internet : www.salvepar.fr - E-mail : contact@salvepar.fr